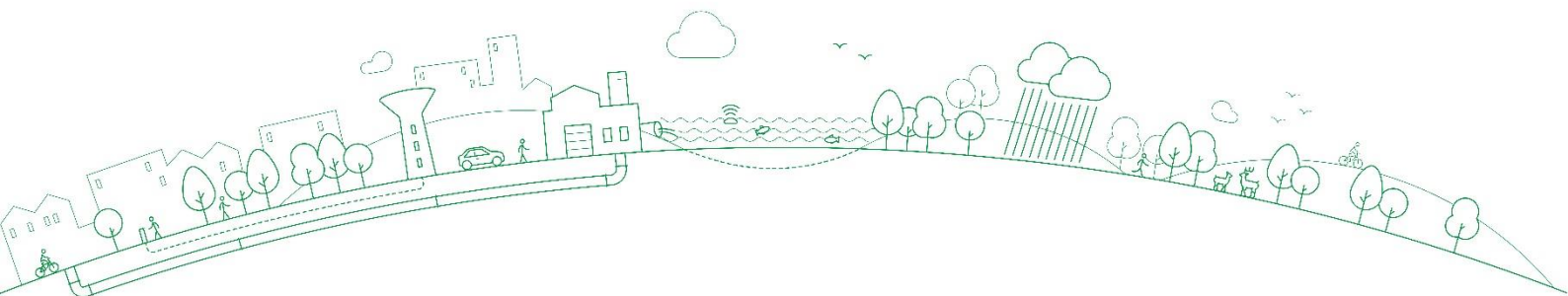




Projet d'Aménagement du Parc d'Activités BSL 2 à Soissons

Diagnostic Faune Flore Habitats – Année 2024

24-EEE-106



MAITRE D'OUVRAGE	
	Direction stratégie et développement de projets Avenue François Mitterrand Les Terrasses du Mail 02880 CUFFIES
MAÎTRE D'ŒUVRE	
Sans objet	

REDACTEUR	
	1 rue Jean Macé, BP22 76720 Val de Scie – Auffay ecologie@pcm-ingenierie.fr
EQUIPE	
Florence Agasse-Yver	Mickaël Marle
Laurène Lutherer	

Tableau de suivi des modifications

DATE	INDICE	DESIGNATION	AUTEUR	APPROBATEUR
18/10/2024	0	Rapport	Florence AGASSE-YVER	Laurène Lutherer
	1			
	2			

Suivi des modifications

Indice 1 :

Indice 2 :

TABLE DES MATIERES DU RAPPORT

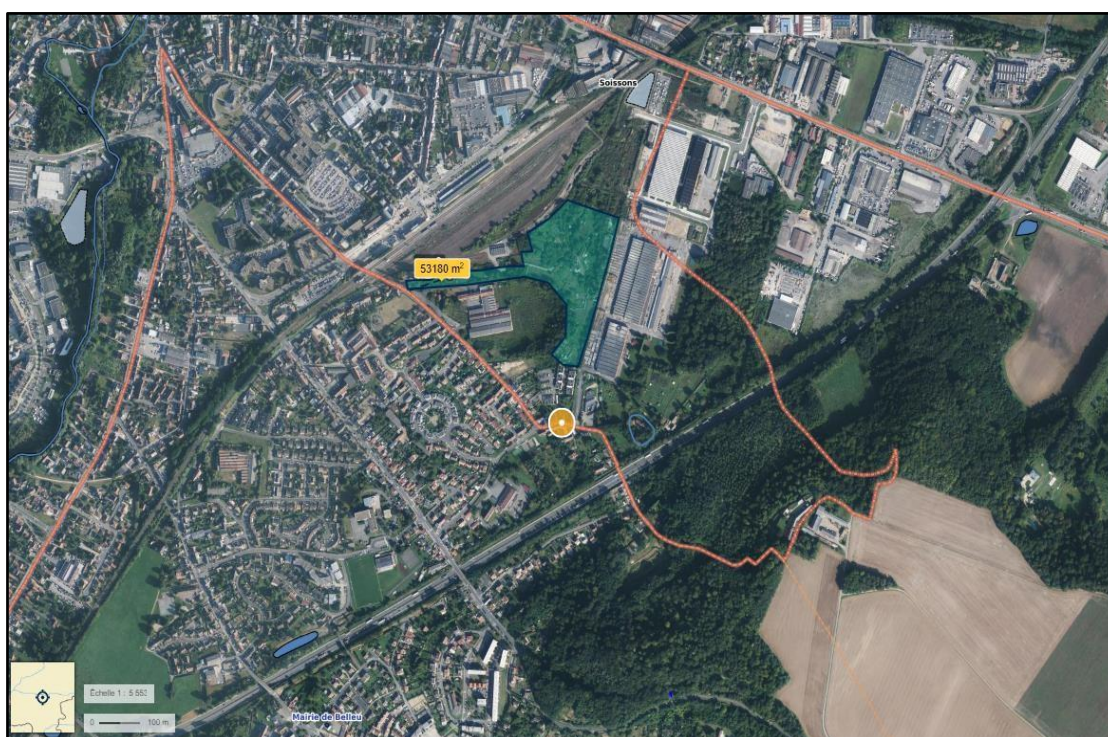
CHAPITRE I - CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
I.1 - Contexte générale et localisation	5
I.2 - Contexte écologique	5
I.3 - Objectifs et espèces cibles	6
CHAPITRE II - METHODOLOGIE D'INVENTAIRES	7
II.1 - Recherche bibliographique	7
II.2 - Inventaires Flore et habitats	7
II.3 - Inventaires Faune	8
CHAPITRE III - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	10
III.1 - Aires d'investigations.....	10
III.2 - Historique de l'usage des parcelles	11
III.3 - Milieux remarquables.....	13
III.3.1 - Arrêté de protection de biotope (APB)	13
III.3.2 - Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique	14
III.3.3 - Site NATURA 2000	17
III.4 - Données INPN	18
III.5 - Données Clicnat.....	19
III.6 - Données CBNBL	20
III.7 - Zones humides	21
III.8 - Continuités écologiques et SRCE	22
CHAPITRE IV - LES RESULTATS DES INVENTAIRES	24
IV.1 - Conditions d'interventions	24
IV.2 - Les habitats	25
IV.3 - La Flore	28
IV.3.1 - La Flore en 2024	28
IV.3.2 - La Flore au fil des saisons.....	30
IV.4 - La faune	34
IV.4.1 - La Faune en 2024.....	34
IV.4.2 - La Faune au fil des saisons	36
CHAPITRE V - ENJEUX ECOLOGIQUES.....	39
V.1 - Enjeux habitats.....	39
V.2 - Enjeux Flore	39
V.3 - Enjeux Faune.....	39
V.4 - Enjeux globaux	39
CHAPITRE VI - PRECONISATIONS ET MESURES ERC	41
VI.1 - Eviter	41
VI.2 - Réduire	44
VI.3 - Compenser.....	47
VI.4 - Mesures d'accompagnement Mission de contrôle environnemental	49

6.4.1 Mission de Contrôle Environnemental (A1)	49
6.4.2 Modalités d'éclairage (A2)	50
6.4.3 Maintien des continuités écologiques (A3)	52
6.4.4 Entretien en faveur de la biodiversité (A4).....	53
VI.5 - Synthèse des mesures correctrices et des mesures ERC	54
CHAPITRE VII - ANNEXES	56
VII.1 - Annexe 1 Liste Flore	57
VII.2 - Annexe 2 Liste Faune	60

CHAPITRE I - CONTEXTE ET OBJECTIFS

I.1 - Contexte générale et localisation

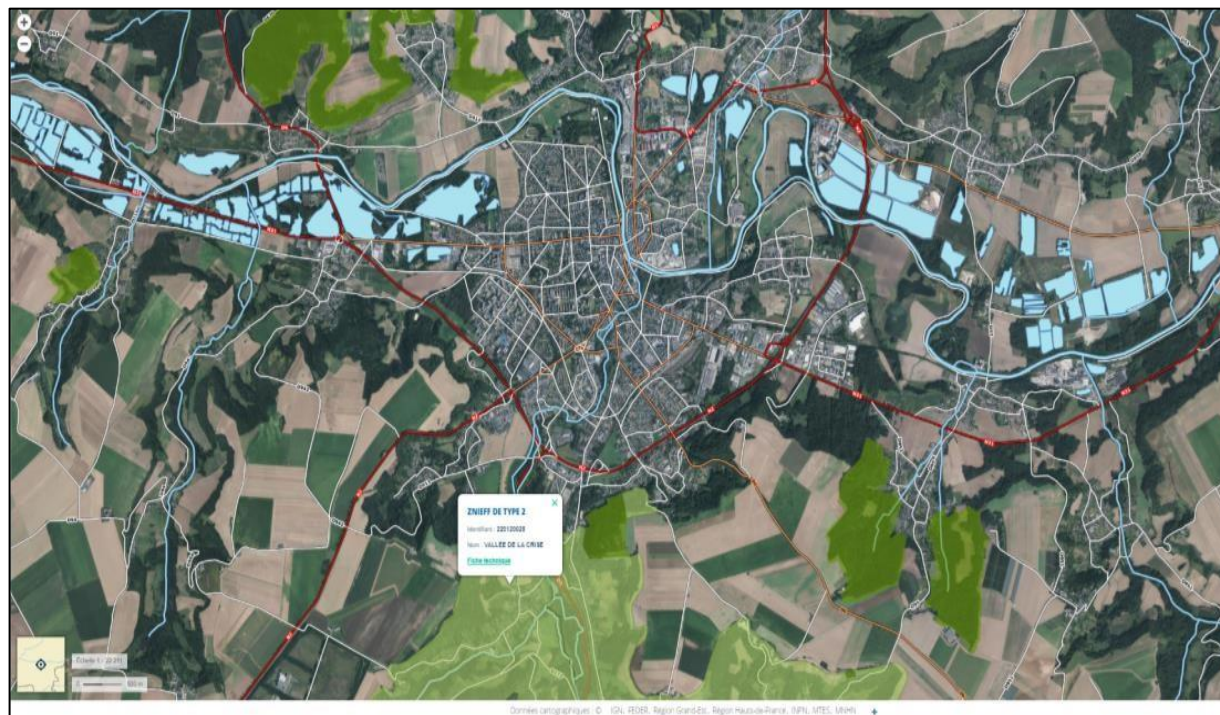
Grand Soissons Agglomération souhaite réaliser un projet d'aménagements d'une ZA rue d'Orcamps à Soissons. Pour cet objectif, l'établissement public a intégré dans son projet l'élaboration d'un diagnostic environnemental et d'une séquence ERC associée. La Zone d'Implantation du Projet (ZIP) se situe dans l'enceinte d'anciennes friches industrielles et ferroviaires pour une emprise de 5,42 ha (Cf. carte n°1).



Carte n°1 Localisation du périmètre d'étude (Source Géoportail 2024)

I.2 - Contexte écologique

Le site d'étude est situé à environ 1,5 km de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 la plus proche « Vallée de la Crise » (carte n°2). La zone d'étude est séparée de cette entité naturelle par la N2. L'intérêt de cet inventaire du patrimoine naturel est lié à la mosaïque d'habitats en place (des coteaux calcaires aux zones humides de fond de vallée en passant par des boisements et leur effet lisière) permettant l'expression d'une flore et d'une faune remarquables et diversifiées.



Carte n°2 Localisation des milieux naturels remarquables (Source Géoportail 2024)

I.3 - Objectifs et espèces cibles

Les objectifs de cette étude ont été d'effectuer des reconnaissances floristiques et faunistiques, en dégager les enjeux afin d'appréhender les impacts du projet d'aménagement et de réhabilitation sur ceux-ci. Il s'agit de maintenir ou d'améliorer la biodiversité existante en fonction de l'usage projeté. Ce sont les suivants :

- Recenser l'ensemble des habitats naturels de l'aire d'étude y compris la délimitation des zones humides s'il y en a ;
- Effectuer une reconnaissance du site précisant son contexte général et les différents types de formations végétales existantes (unités écologiques) ;
- Réaliser le recensement de la flore existante et définir l'intérêt qu'elles représentent (par la synthèse des données existantes et la réalisation d'inventaires sur site) ;
- Compléter cet inventaire floristique avec l'inventaire de la faune observée au moment des passages Flore ;
- Rédiger un bilan de la sensibilité générale du site sur le plan écologique y compris le fonctionnement des zones humides ;
- Evaluer l'état des habitats et des populations d'espèces patrimoniales ;
- Proposer des mesures d'atténuation et/ou compensatoires afin de maintenir la biodiversité sur le site.

Le suivi écologique a consisté à cibler les espèces patrimoniales, les espèces inféodées aux zones humides et les espèces invasives en vue de leur gestion. La pression d'inventaires a été réalisée sur les fonctionnalités et les groupes suivants : Flore (terrestre, amphibie, aquatique et invasive) ; Avifaune ; Amphibiens/Reptiles ; Mammifères y compris les chiroptères et Entomofaune (Lépidoptères rhopalocères, Odonates et Orthoptères).

Au total 5 passages diurnes et 1 passage nocturne étaient prévus pour la Flore et Faune du site.

CHAPITRE II - METHODOLOGIE D'INVENTAIRES

II.1 - Recherche bibliographique

Les données issues des acteurs locaux, des services de l'état, des institutions (INPN, CBNBL, etc.) ainsi que les rapports d'étude existants au niveau de la ZIP ont été recherchées.

Ces différentes données ont été exploitées au regard de leur pertinence (validité des données, précision géographique des localisations, ancienneté des observations, etc.) et hiérarchisées en fonction de leur intérêt. Une recherche historique (plateforme remonter le temps) a permis d'apprécier l'évolution spatio-temporelle de la zone d'étude. Cette analyse bibliographique a permis également d'orienter des prospections pour mettre à jour la connaissance patrimoniale du site.

II.2 - Inventaires Flore et habitats

Les prospections de terrain, au-delà de l'inventaire et de la cartographie des végétations en place, a permis de dresser une liste de la flore vasculaire sur l'ensemble du site. Une attention particulière a été portée aux espèces patrimoniales, dont celles déjà connues sur le site. Cet inventaire a été réalisé sur un cycle complet (printemps, été et automne) selon le tableau 1.

La liste complète des espèces (phanérogames, et cryptogames vasculaires) a été établie au fur et à mesure des prospections de terrain. Un compte rendu a été émis après chaque passage.

Concernant les habitats, ils ont été caractérisés selon les espèces dominantes présentes et les zones humides ont été délimitées avec la flore.

INVENTAIRES FAUNE FLORE HABITATS ZH ZAC Soissons						
	Flore/habitats	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Insectes
Printemps 2024						
22-avr.-24	x	x	x	x	(x)	(x)
28-mai-24	x	x	x	x	x	x
Été 2024						
10-11/06/2024	x	x	x	x	x	x
10-juil.-24	x	x	x Chiroptères	(x)	x	x
29-juil.-24	x	x	x	(x)	x	x
Automne 2024						
19-sept.-24	x	x	x	x	(x)	(x)
(x) groupe observable selon conditions météo de l'année en cours						
Passage réalisé						

Tableau 1 Calendrier des inventaires 2024 – site BSL2 à Soissons

II.3 - Inventaires Faune

La zone d'étude a été systématiquement prospectée pour l'ensemble des groupes étudiés (couverture spatiale) avec un effort de prospection porté sur les milieux écologiquement riches.

Mammifères

L'inventaire des mammifères a été basé sur l'observation directe, et sur la recherche d'indices de présence (terriers, nids, cris, couches, empreintes, fèces, reliefs de repas...). Il n'est pas prévu de mettre en place des techniques spécifiques de type piégeage pour les micro-mammifères. Etant donné l'aspect boisé du site, une écoute active des chiroptères a été réalisée en été lors d'un passage nocturne.

Oiseaux

L'avifaune peut être considérée sur le plan biologique suivant trois principaux cycles d'activités correspondant à une période hivernale, de migration et de nidification. L'accent a été porté sur les espèces nicheuses. L'identification des espèces se fait à l'ouïe ou à la vue à l'aide de matériel optique si nécessaire (jumelles et longue-vue).

Reptiles

L'herpétofaune est classiquement inventoriée à partir de prospections ciblées sur les micro-habitats favorables (bords de mares et de fossés, talus ensoleillés, lisières, chemins, haies...), complétées, pour les Ophidiens, par la recherche d'indices de présence (mues). Ces prospections ont été effectuées à divers moments de la journée, afin de prendre en compte l'étalement des périodes d'activité selon les espèces et les différences d'aptitude à la thermorégulation.

Amphibiens

Du fait de leur biologie, les populations d'amphibiens nécessitent la présence de points d'eau diversifiés (étangs, mares permanentes, mares temporaires) pour prospérer. En effet, la croissance aquatique des larves impose une dépendance au milieu aquatique de la totalité des espèces françaises pour se reproduire. Notre proposition s'est basée uniquement sur la détection visuelle. Ce protocole d'inventaire a fait ses preuves et il est significativement efficace de nuit à la lampe torche (*Michon Alix*, MNHN 2013). Le protocole n'a été appliqué sur la ZIP que dans le bois en fond de parcelles.

Odonates

Ce groupe a été inventorié selon le protocole STELI : Il s'agit dans un premier temps de localiser avec précision le ou les périmètres d'inventaires. Ils seront adaptés à chaque site en ciblant les milieux aquatiques (mares, plan d'eau, berges, zone humide) mais aussi les milieux terrestres connexes (prairies, haies, arbres, etc.). La durée d'observation est à minima de 30 minutes mais nous préconisons un inventaire de 2 à 4H00 selon la richesse du site. Sur le site BSL2, il n'a été appliqué que sur la micro-zone humide de l'entrée.

Orthoptères

Le groupe des Orthoptères comprend les criquets, sauterelles et grillons. L'inventaire de ce groupe repose sur la détection visuelle des adultes, par prospections à vue dans la végétation, et sur la reconnaissance des émissions sonores et ultrasonores, au cours de prospections diurnes.

Lépidoptères

L'inventaire des Lépidoptères diurnes a été effectué par prospections à vue des adultes en vol, ou posés dans la végétation, avec capture au filet si nécessaire.

Les conditions météorologiques optimales pour réaliser ces inventaires ont été respectées au mieux étant donné la météo peut favorable de l'année 2024 (Absence de vent ; Températures nocturnes supérieures à 15°C, Soleil).

Afin que les prospections soient optimales et éviter les biais, elles ont été réalisées à chaque passage sur les mêmes transects (carte n°3) et par les mêmes naturalistes.



Carte n°3 Localisation des transects de prospections

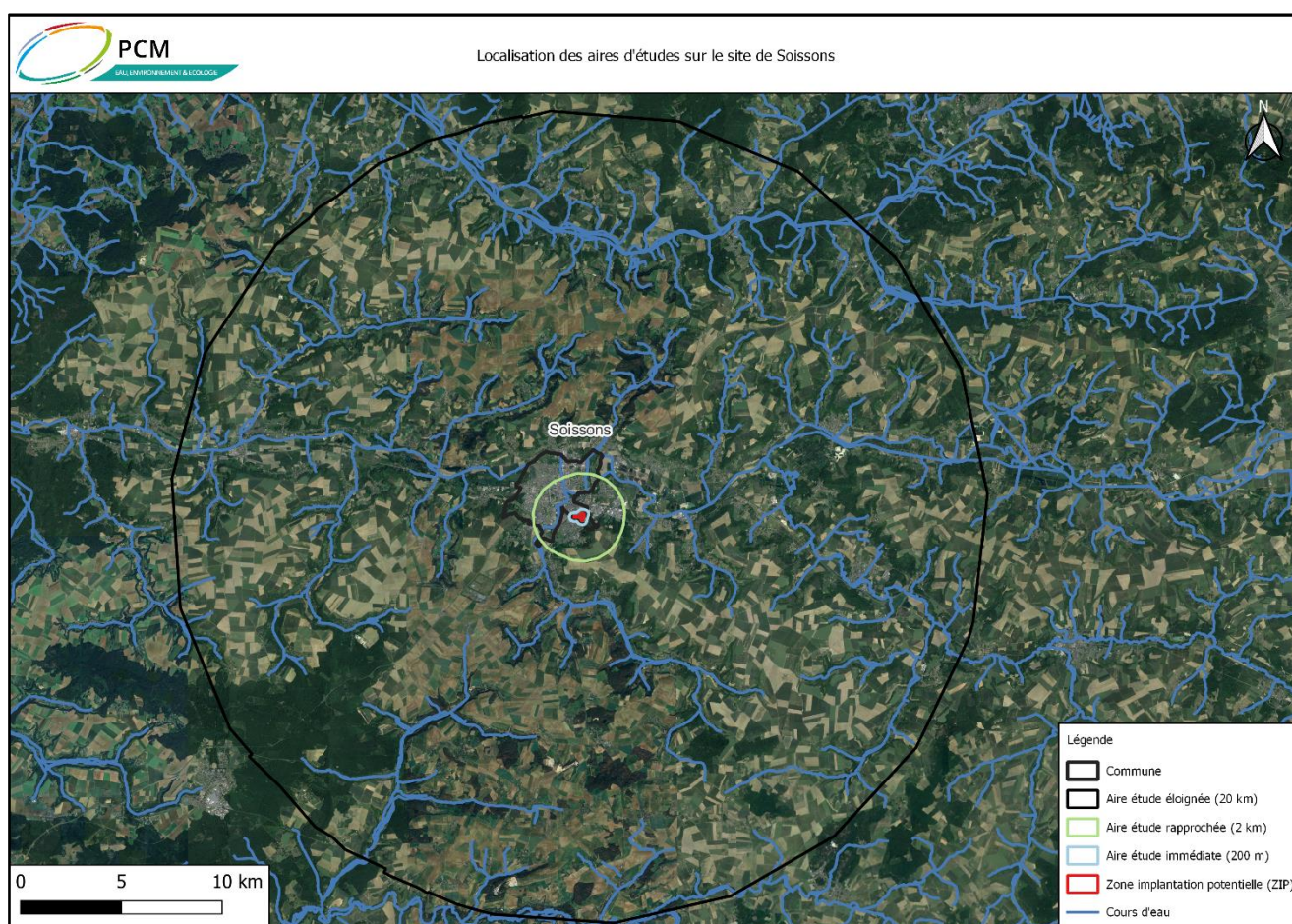
CHAPITRE III - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

III.1 - Aires d'investigations

La Zone d'Implantation du Projet (ZIP) est la zone d'étude sur laquelle les inventaires ont été réalisés. L'Aire immédiate 500 m autour du projet est l'aire où seuls les chiroptères et les oiseaux sont à inventorier.

L'ensemble des aires est indiqué sur la carte n°4 comprenant également :

- L'aire rapprochée 2 km autour du projet – analyse bibliographique ;
- L'aire éloignée 20 km autour du projet – analyse bibliographique.



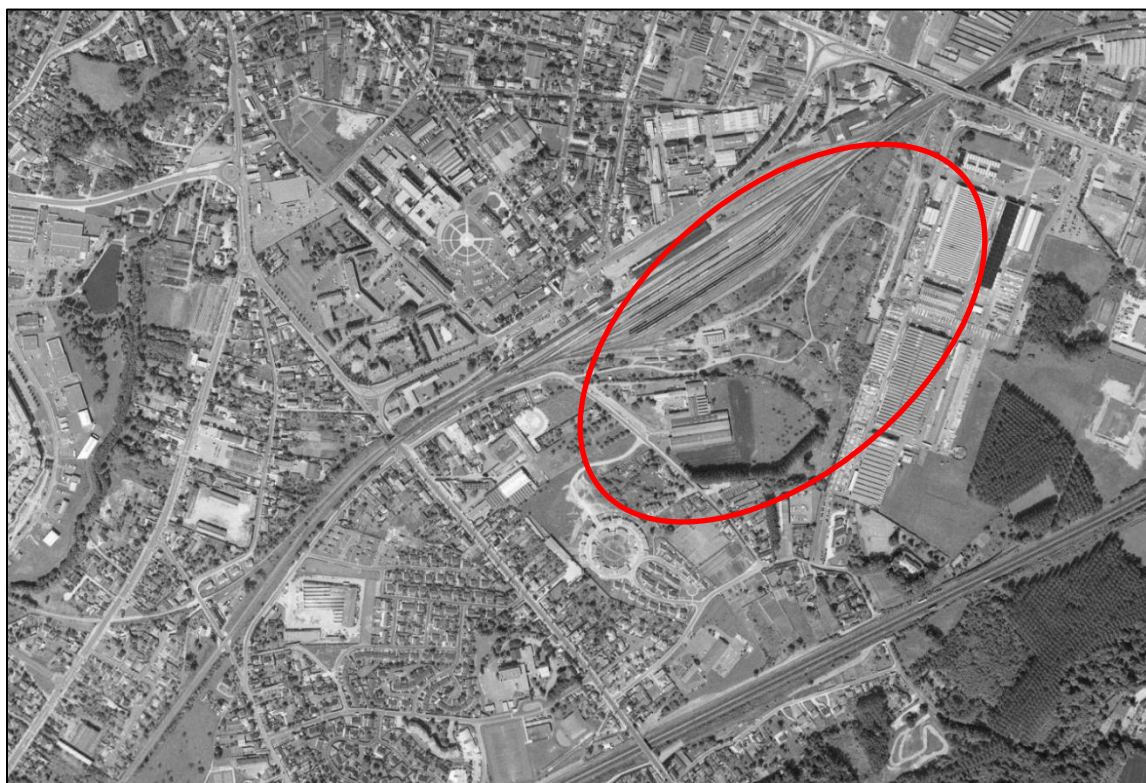
Carte n°4 Localisation des aires d'investigations

III.2 - Historique de l'usage des parcelles

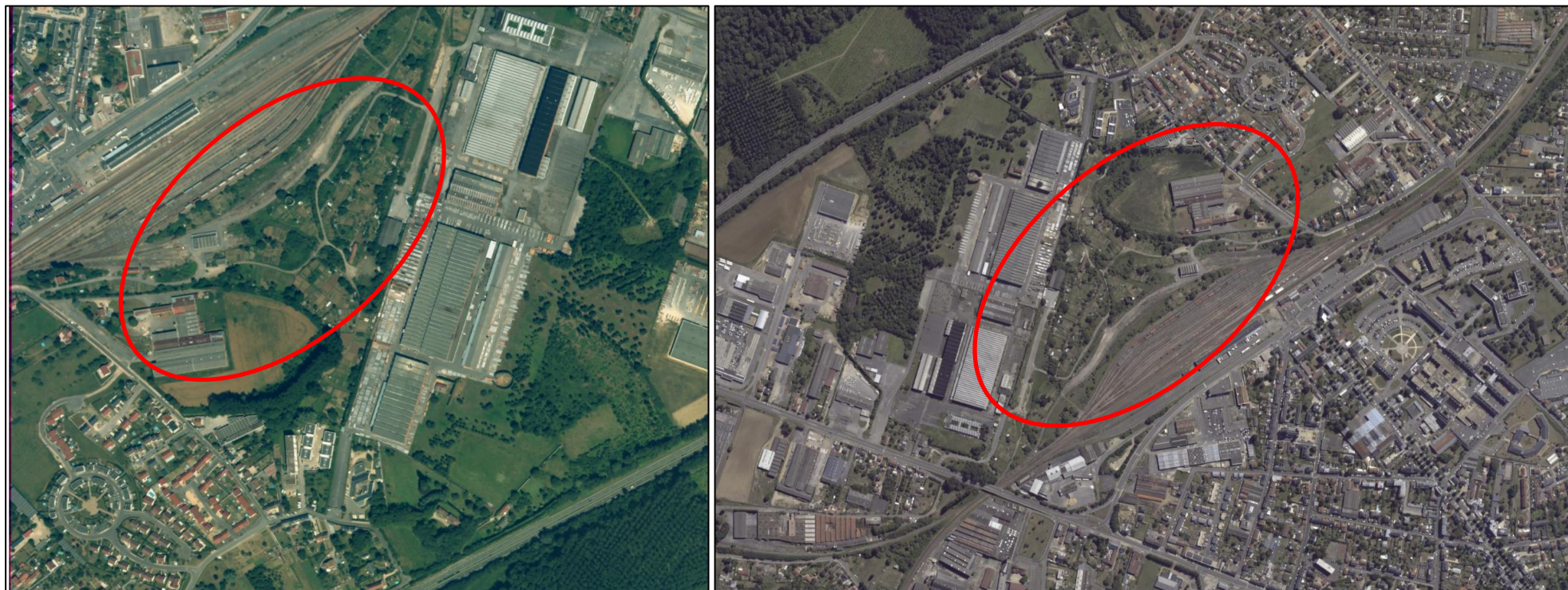
Le concept des jardins ouvrier a été créé en France en 1889 par Félicie Hervieu à Sedan dans les Ardennes. Ils changent d'appellation après la seconde guerre mondiale et deviennent les jardins familiaux. Sur le site BSL2 à Soissons ils apparaissent progressivement à la fin des années 60.

Les parcelles de la ZIP, autour du complexe ferroviaire existant, étaient à vocation agricole dès les années 20. Les jardins partagés sont apparus à la fin des années 60 et leur configuration n'a quasi plus bougé depuis. Il y a 30 ans ils étaient bien implantés et mieux entretenus qu'actuellement. Les superficies boisées et en friche sont beaucoup moins importantes et les cheminements bien visibles.

La ZIP en 1994



En 2006 et 2010 la zone boisée est moins importante et les voies d'accès plus visibles

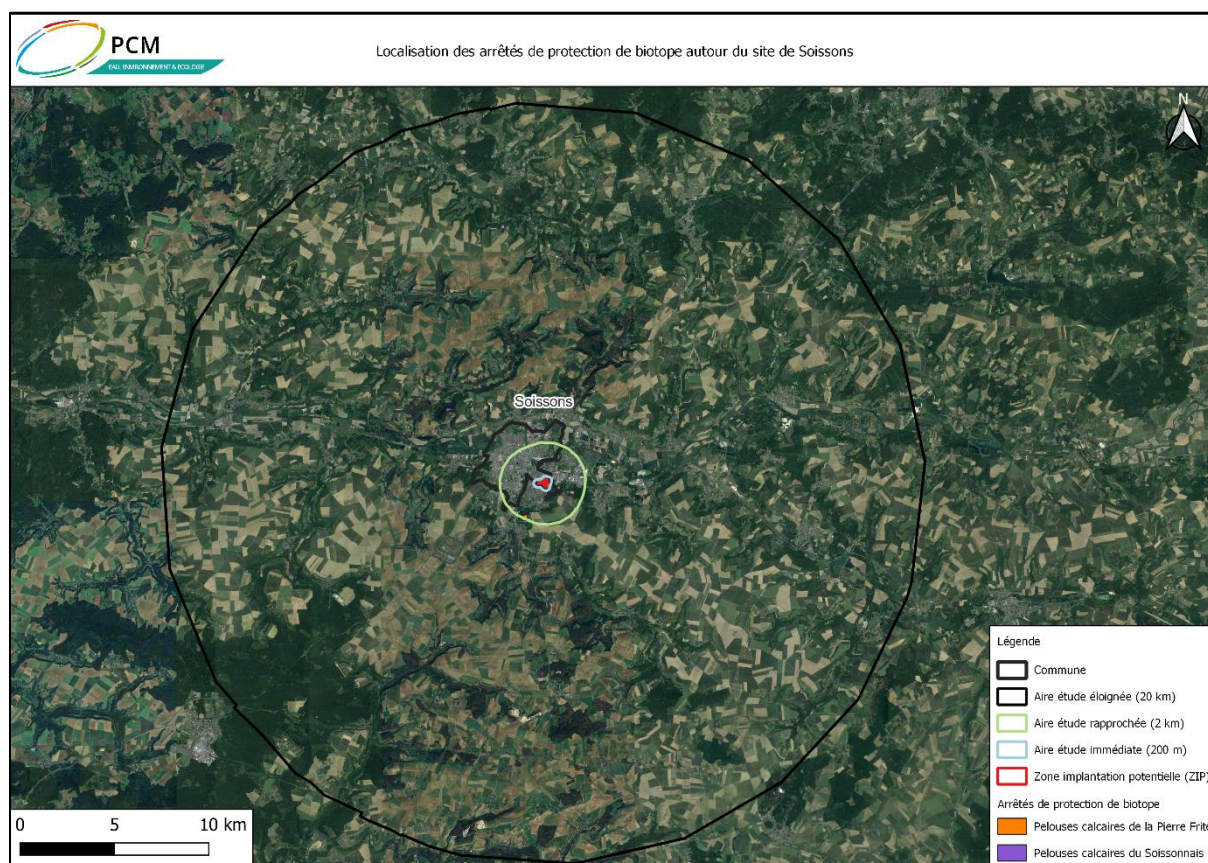


Actuellement, les surfaces boisées et les surfaces en friche sont beaucoup plus importantes. Les jardins abandonnés sont colonisés dans un premier temps par des espèces pionnières de friches puis par des espèces de fourrés (ronces, prunelliers, aubépines, etc.) et enfin par des espèces arbustives et arborées (noisetier, érables, charme, frêne, chêne, peupliers, etc.)

III.3 - Milieux remarquables

III.3.1 - Arrêté de protection de biotope (APB)

Deux APB sont présents dans l'aire éloignée (carte n°5). Les deux sont liés et le plus proche de la ZIP est celui de la Pierre Frite.



Carte n°5 Localisation des APB

Le site de Pierre Frite est situé sur la commune de BELLEU. Il s'agit d'une ancienne carrière comprenant une pelouse calcaire et deux cavités à chauves-souris. Le site est situé à environ 3km de la ZIP. Son intérêt est synthétisé dans la figure 1.

Le patrimoine naturel protégé	
HABITATS	Pelouse rase sur calcaire, Pelouse ourlet à Brome érigé, Ourlet calcicole à Coronille bigarée et Brachipode penné, Ourlets nitrophiles, Friches nitrophiles sur calcaire, Fourrés à Genévrier commun
FAUNE	Grand Murin, Petite Violette, Lézard vert, Argus bleu-nacré, Criquet de la Palène, ...
FLORE	Rhinanthe à feuilles étroites, Bugle petit-pin, Lin à feuilles ténues, Polygale du calcaire, Anémone pulsatille, Séséli coloré, Gentiane d'Allemagne

Fig.1 Intérêt écologique du site de Pierre Frite

III.3.2 - Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

De nombreuses ZNIEFF de type 2 et deux ZNIEFF de type 1 sont présentes dans l'aire éloignée. Seulement deux ZNIEFF sont présentes sur la commune de Soissons (Tableau 2 et carte n°6 et sa légende).

Code	Nom	Type
220120024	COURS DE LA CRISE ET DE SES AFFLUENTS	TYPE_1
220120028	VALLÉE DE LA CRISE	TYPE_2

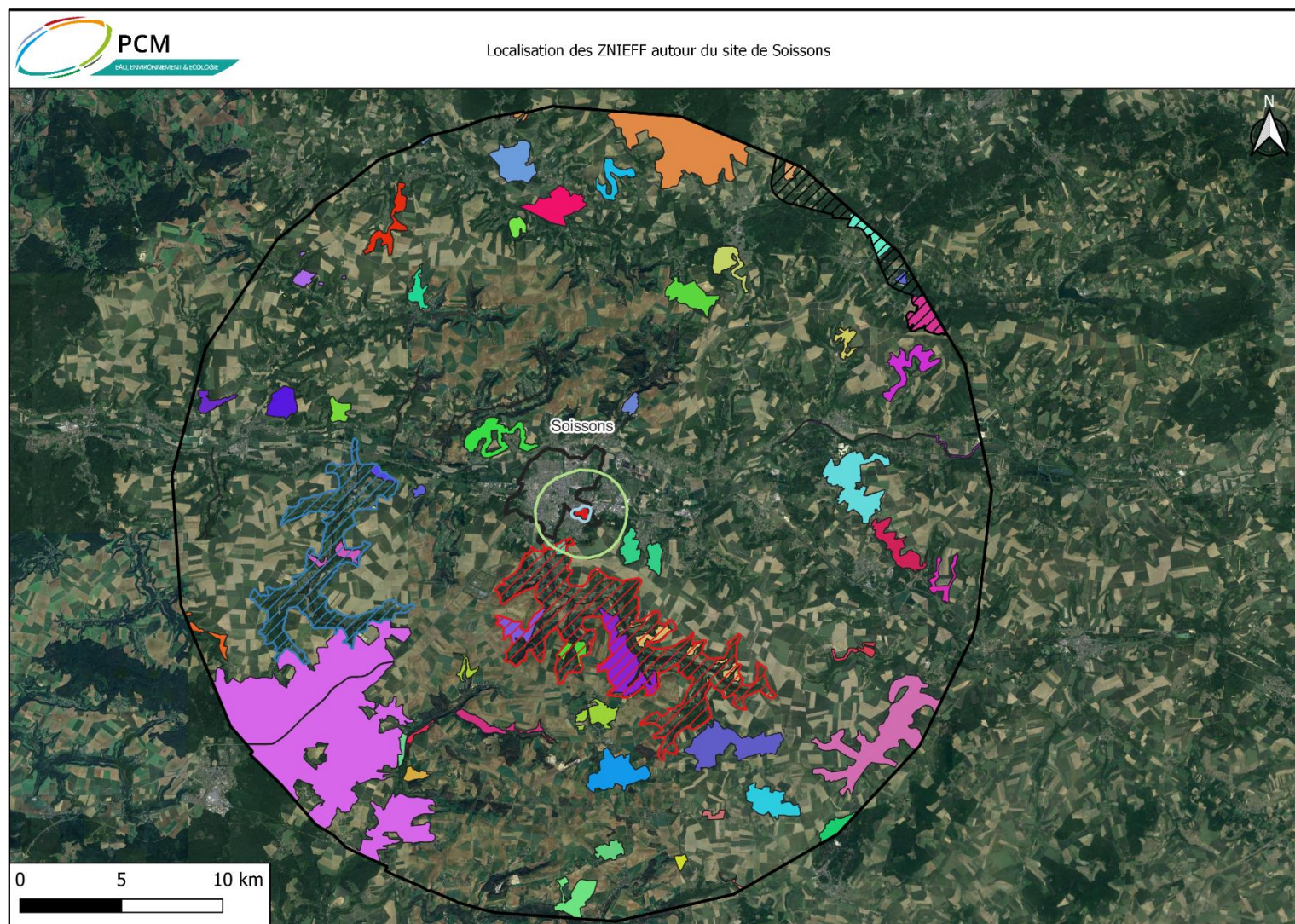
Tableau 2 Milieux remarquables recensés sur la commune

Elles sont caractérisées par les cours d'eau et leur biocénose (truite, chabot, Lote de rivière et Barbeau). On y trouve également des populations d'Ecrevisse à pattes blanches et des odonates. La vallée de la Crise possède une mosaïque d'habitats engendrant une diversité remarquable en flore et en faune des milieux frais plus ou moins humides.

Les principaux habitats présents dans ces ZNIEFF sont les suivants :

- Pelouse calcaire mésoxérophile, inscrite, comme toutes les pelouses calcaires, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne ;
- Pelouse-ourlet accueillant de nombreuses espèces d'orchidées et de papillons ;
- Ourlets préforestiers calcicoles ;
- Prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces protégées ;
- Bois de pente et prairies humides, habitats d'espèces protégées ;
- Hêtraie calcicole montagnarde de pente nord, rare dans la région ;
- Equiseto-Fraxinetum très ponctuel au niveau des suintements à la base du Cuisien, milieu bien représenté du Laonnois au Clermontois, mais rare ailleurs ;
- Aulnaies humides à grandes Laîches, en grande régression en Picardie ;
- Boisements acidoclines, surtout intéressants par leurs layons ;
- Marges des cultures et jachères très diversifiées ;
- Cavités souterraines d'importance internationale.

Aucune ZNIEFF et aucun de ces habitats n'ont été observés sur la ZIP.



Carte n°6 Localisation des ZNIEFF de type 1 et 2 dans les aires d'investigations

Légende

Aires études

-  Aire étude éloignée (20 km)
-  Aire étude rapprochée (2 km)
-  Aire étude immédiate (200 m)
-  Zone implantation potentielle (ZIP)
-  Commune

ZNIEFF de Type I

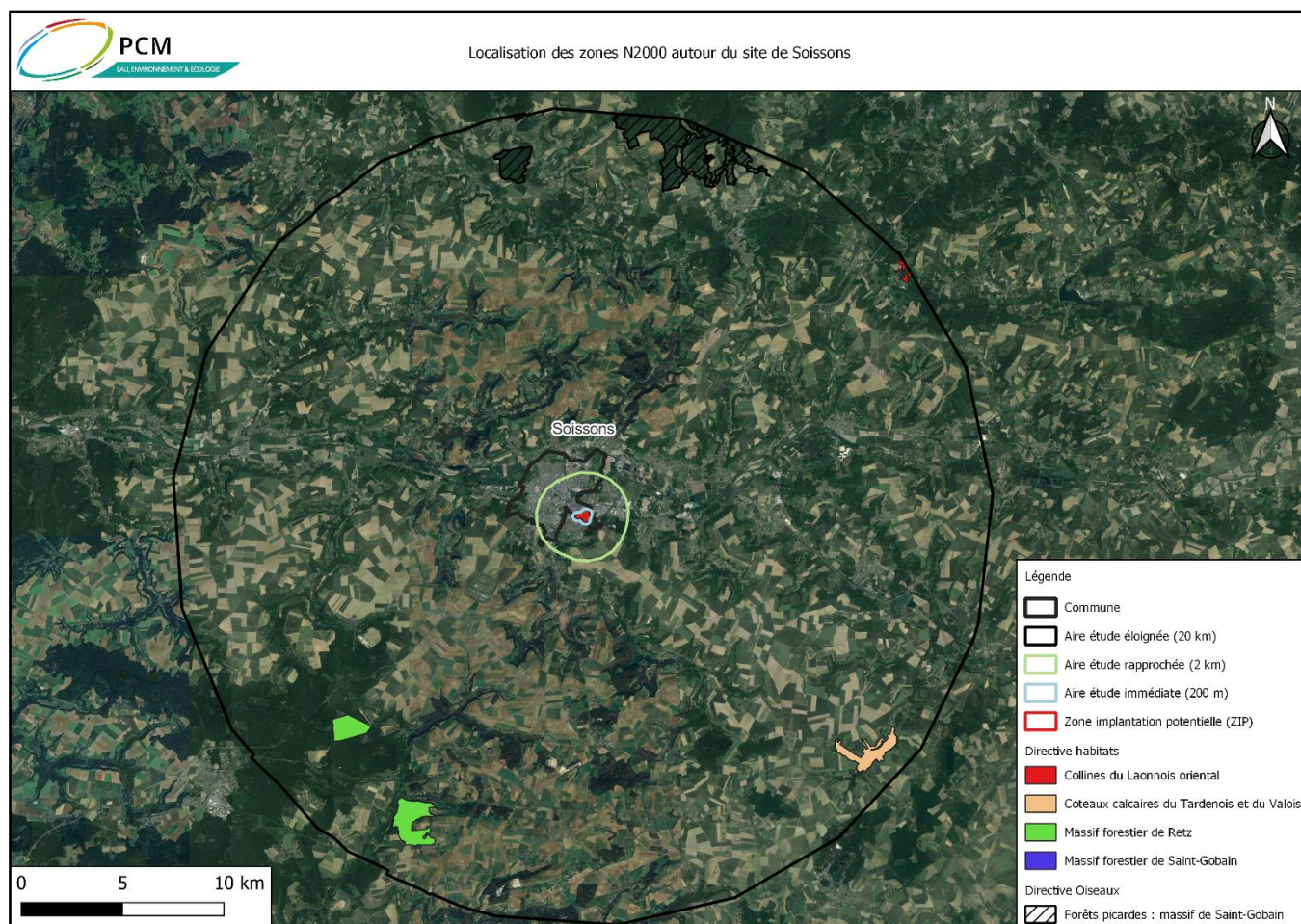
-  COLLINES DU LAONNOIS ET DU SOISSONNAIS SEPTENTRIONAL
-  VALLÉE DE LA CRISE
-  VALLÉE DU RU DE RETZ ET DE SES AFFLUENTS

ZNIEFF de Type II

-  BOIS D'ARCY
-  BOIS DE LA BAILLETTE À OULCHY-LA-VILLE
-  BOIS DE SAINT-JEAN
-  BOIS DES CROUTTES ET BOIS D'HOUSSE
-  BOIS DU MONTHIZEL ET MARAIS DE NOGENT
-  BOIS DU MONTOIR À COUCY-LE-CHÂTEAU
-  BUTTE CHALMONT AUX FANTÔMES
-  BUTTE DE CHAPEAUMONT À BERNY-RIVIÈRE
-  BUTTE DU PLAIN CHÂTEL
-  CAVITÉ SOUTERRAINE À CHAUVES-SOURIS D'AMBLÉNY
-  CAVITÉ SOUTERRAINE À CHAUVES-SOURIS DE COEUVRES ET VALSERY
-  CAVITÉ SOUTERRAINE À CHAUVES-SOURIS DE LA CARRIÈRE DE FRUTY À LAFFAUX
-  CAVITÉ SOUTERRAINE À CHAUVES-SOURIS DE SEPTMONTS
-  CAVITÉS SOUTERRAINES À CHAUVES-SOURIS DE VASSENS ET AUTRECHES
-  CORNICHE DE JUMENCOURT À QUINCY BASSE
-  COTE DE CRAMOISELLE À CRAMAILLE
-  COTEAU DE BUZANCY ET DE VILLEMONTAIRE
-  COTEAU DE LA PIERRE FRITE A LA PERRIÈRE
-  COTEAU DE ROCHEFORT A OSTEL
-  COTEAU DU BOIS MADAME À LOUÂTRE
-  COTEAU DU ROC POTTIER À PERNANT
-  COTEAUX CALCAIRES DE CESSIÈRES, DU BOIS ROGER ET BOIS DE PENTE NORD
-  COTEAUX DE RETHEUIL, VIVIÈRES ET MORTEFONTAINE
-  Coteaux de Virly, à Jouaignes
-  COTEAUX DU RU DE RETZ
-  CÔTES BOISÉES DU PHÉNIX ET DU BOIS LÉVÊQUE
-  CÔTES DE L'AILETTE DE MONAMPTÉUIL À CHAMOUILLE
-  CÔTES DE PORT-FONTENOY ET CAVITÉS DU FOND DE GUÉSOT
-  COURS DE LA CRISE ET DE SES AFFLUENTS
-  COURS DES RUS DE RETZ ET DE SAINT-PIERRE-AIGLE
-  La Grande pâture à Monampteuil
-  Landes de Tigny et de taux

III.3.3 - Site NATURA 2000

Tous les sites NATURA 2000 identifiés dans les aires d'investigations sont situés à la périphérie de l'aire éloignée donc à plus de 15 km (carte n°7).



Carte n°7 Localisation des sites NATURA 2000 dans les aires d'investigations

Ils sont au nombre de quatre concernant la Directive habitats et un concernant la Directive Oiseaux. Ce sont essentiellement des coteaux calcaires et de grands massifs forestiers. Ils ne seront pas impactés par le projet d'aménagement BSL2 car trop éloignés et ayant des habitats non représentés sur la ZIP.

Directive habitats

- Collines du Laonnois oriental
- Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois
- Massif forestier de Retz
- Massif forestier de Saint-Gobain

Directive Oiseaux

- Forêts picardes : massif de Saint-Gobain

III.4 - Données INPN

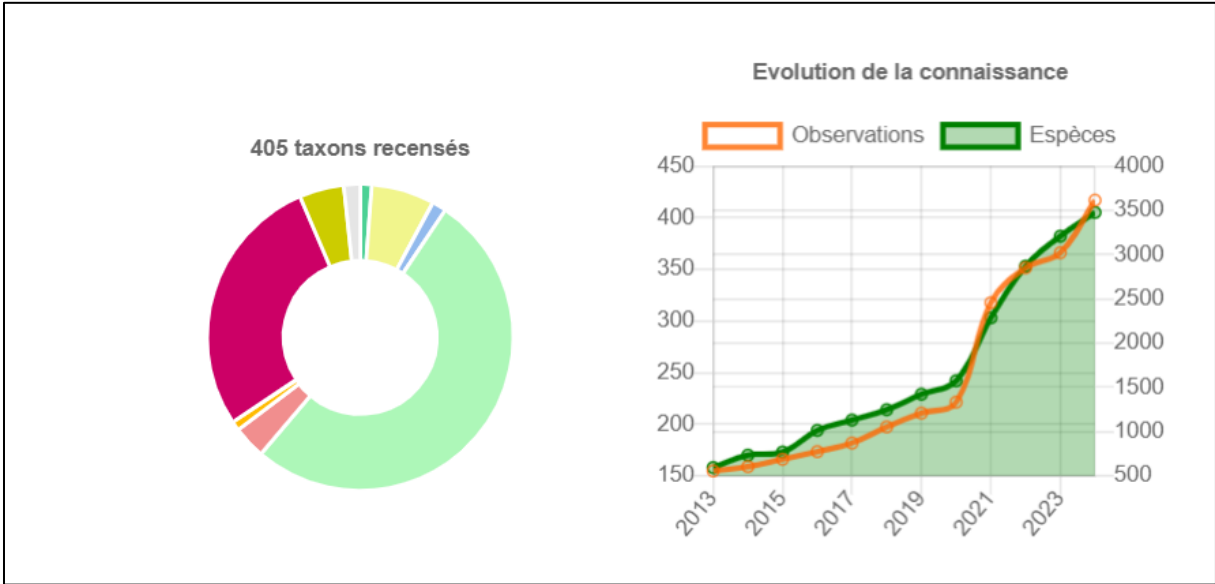
953 espèces ont été observées sur la commune de Soissons. **137 espèces** sont protégées et **76** menacées ou quasi-menacées. Elles sont réparties comme suit (Fig.2).



Fig.2 Répartition des espèces recensées sur la commune de Soissons

III.5 - Données Clicnat

L'interrogation de la base de données picarde Clicnat indique la présence de **405 taxons** recensés (Fig.3) dont **29 espèces menacées**.



5 Amphibiens et reptiles	Aucune espèce menacée-toutes sous protection nationale
27 Araignées	Une quasi-menacée L'Epeire dromadaire
6 Crustacés	Aucune espèce menacée
210 Insectes	3 espèces vulnérables (Petit mars changeant, Courtilière commune, Gomphe à pinces) et une quasi-menacée (Gomphe très commun)
14 Mammifères	2 espèces protégées (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe)
4 Mollusques	Aucune espèce menacée
113 Oiseaux	22 espèces quasi-menacées, 18 espèces vulnérables, 4 espèces en danger, 4 espèces en danger critiques et une disparue au niveau régionale
19 Poissons	Aucune menacée
7 Autres groupes	Aucune menacée

Fig. 3 Répartition des espèces de la commune de Soissons

III.6 - Données CBNBL

722 espèces ont été recensées sur la commune de Soissons dont **16 espèces protégées** (Tableau 3), 47 espèces menacées et 206 espèces déterminantes ZNIEFF. Aucune de ces espèces n'est présente sur la ZIP.

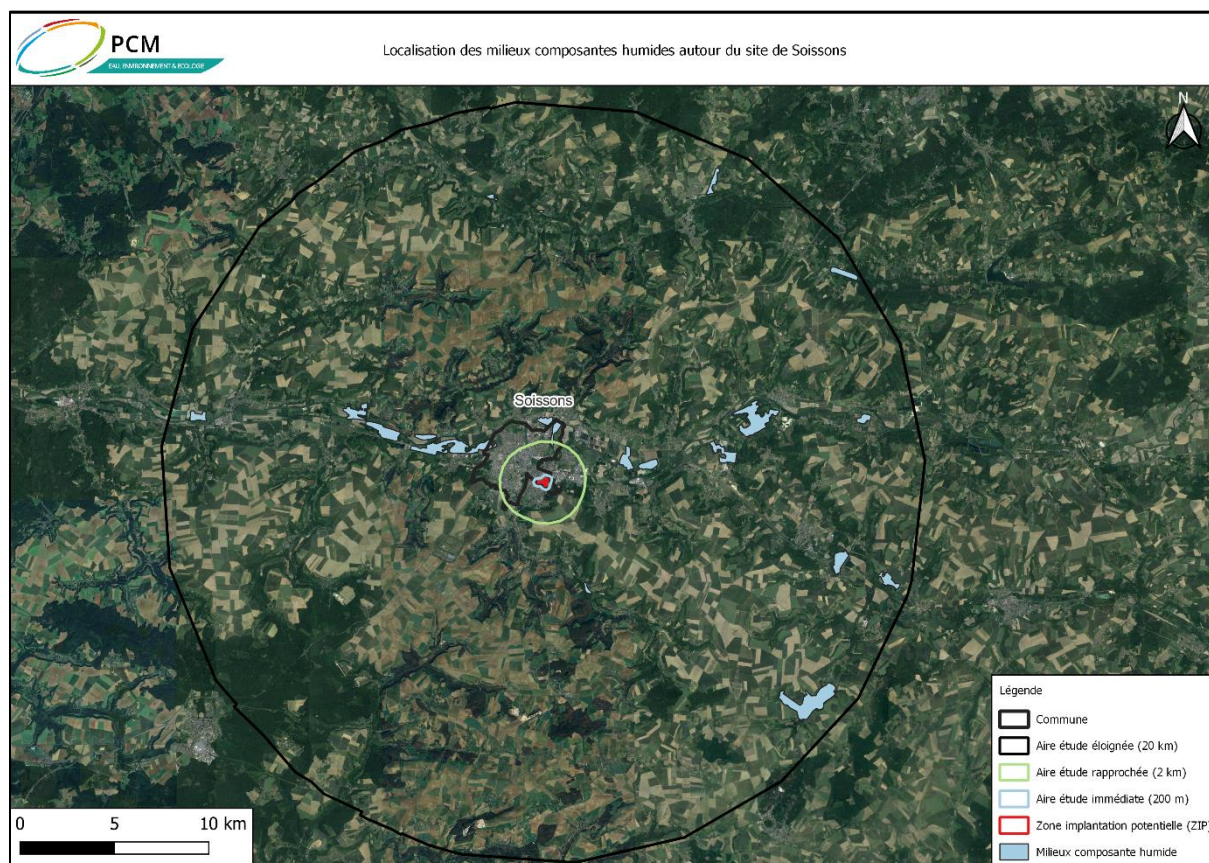
Fiabilité	Nom du taxon ▲	Nombre d'observations ▼	Date de première observation ▼	Date de dernière observation ▼
■	<u><i>Armeria arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820</u>	2	00001800	00001812
■	<u><i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936</u>	1	00001800	00001800
■	<u><i>Carex pseudobrizoides</i> Clavaud, 1876</u>	1	00001953	00001953
■	<u><i>Erica tetralix</i> L., 1753</u>	1	00001805	00001805
■	<u><i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826</u>	1	00001804	00001804
■	<u><i>Galium boreale</i> L., 1753</u>	1	00001880	00001880
■	<u><i>Helosciadium repens</i> (Jacq.) W.D.J.Koch, 1824</u>	1	00001861	00001861
■	<u><i>Herminium monorchis</i> (L.) R.Br., 1813</u>	1	00001880	00001880
■	<u><i>Laphangium luteoalbum</i> (L.) Tzvelev, 1994</u>	1	00001800	00001800
■	<u><i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791</u>	1	00001812	00001812
■	<u><i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753</u>	1	07081864	07081864
■	<u><i>Sium latifolium</i> L., 1753</u>	1	00071817	00071817
■	<u><i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827</u>	1	00001880	00001880
■	<u><i>Teucrium montanum</i> L., 1753</u>	1	23072008	23072008
■	<u><i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L., 1753</u>	3	00001799	00001953
■	<u><i>Veronica scutellata</i> L., 1753</u>	1	00001806	00001806

Tableau 3 Flore protégée recensée à Soissons

Seulement six habitats sont cités dans la base de données DIGITALE 2. Ce sont essentiellement des habitats urbains (E5.1, J4.1, J4.2, J4.3, Xa) et un seul habitat naturel E2.8 *Lolio perennis* – *Plantaginietum coronopodis*, assez rare dans les Hauts de France.

III.7 - Zones humides

Les zones humides identifiées dans les aires d'investigations sont présentées carte n°8. Elles sont absentes de la ZIP, de l'aire immédiate et de l'aire des 2 km. Elles sont présentes le long de la Crise et de ses affluents.



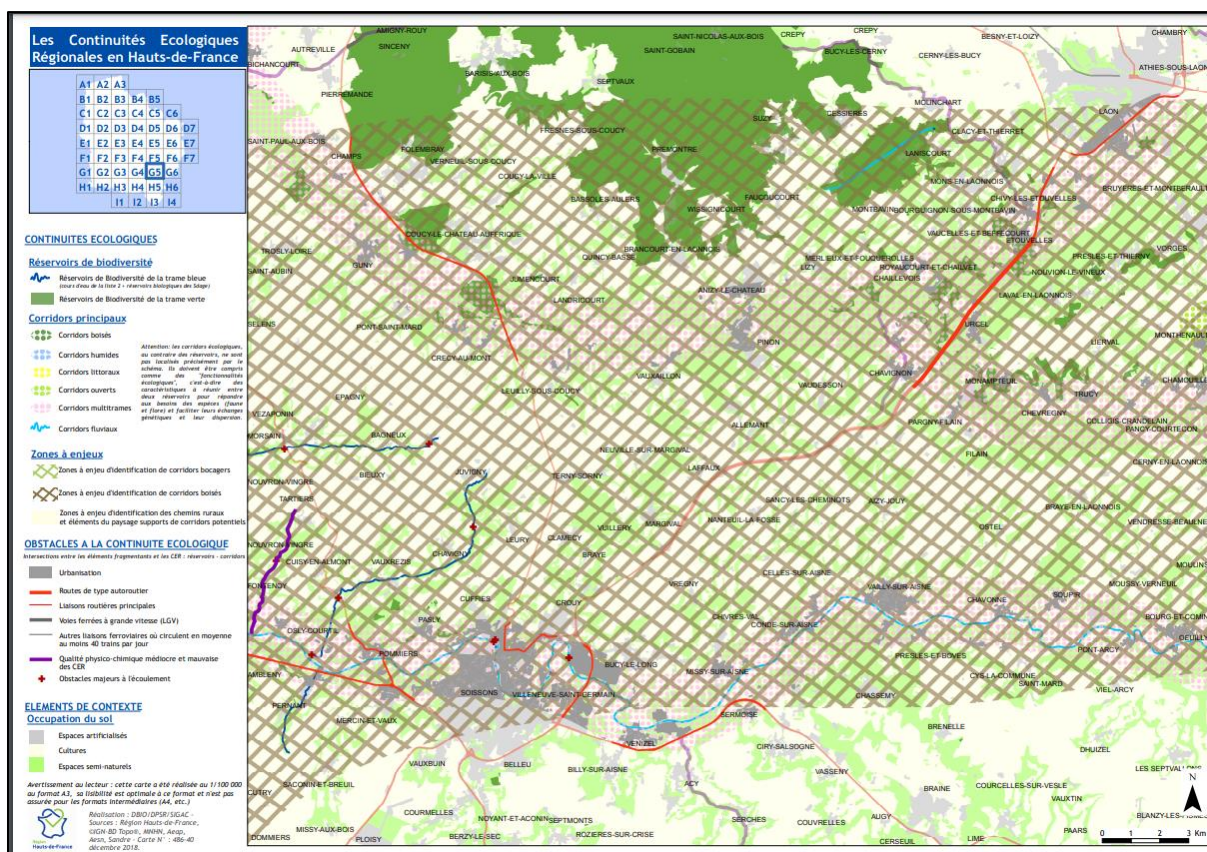
Carte n°8 Localisation des zones humides dans les aires d'investigations

Une dépression humide d'une superficie de 549 m² est présente à l'entrée de la ZIP au niveau du hangar proche du portail SNCF. Elle a été identifiée par la végétation avec un recouvrement de 50% d'espèces caractéristiques (Consoude officinale, Rumex crépu et Renoncule rampante).

Les autres habitats en place ne sont pas humides.

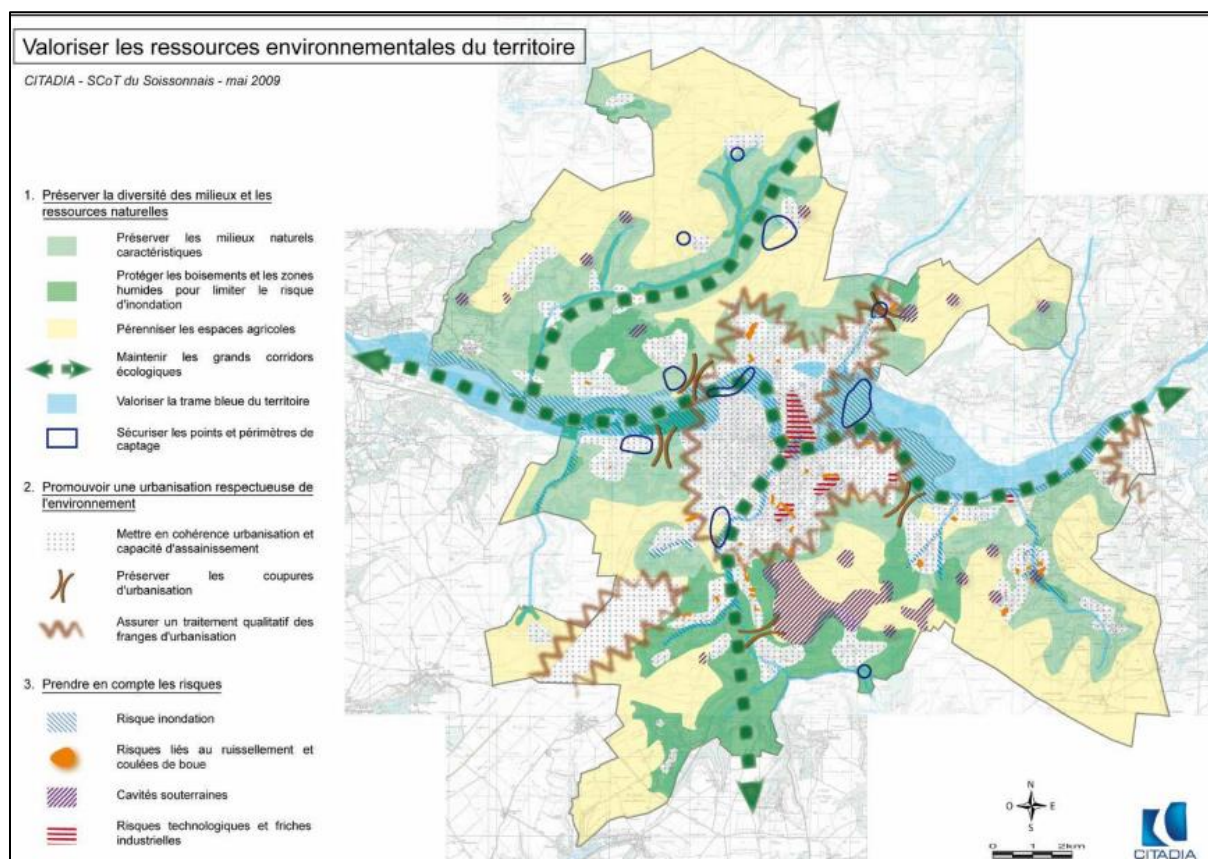
III.8 - Continuités écologiques et SRCE

Au sein du tissu urbain de Soissons y compris au niveau de la ZIP il n'existe que des corridors multitramés morcelés (carte n°9). Un corridor fluvial représenté par l'Aisne est présent au nord-ouest de la ZIP. La commune est partiellement couverte par des zones à enjeux identifiant des corridors boisés. La ZIP est concernée par ce type de corridors avec la présence de nombreux bosquets de moins de 30 ans en cours d'extension. Il n'y a pas de réservoirs de biodiversité sur la commune mais de nombreuses infrastructures faisant obstacle aux continuités écologiques entre les différents entités naturelles et espaces verts présents sur le territoire communal.



Carte n°9 Localisation des composantes de la trame verte et bleue dans les aires d'investigations

Le SCot du Soissonnais a pour vocation de valoriser les ressources environnementales sur son territoire (carte n°9 bis). Trois points sont pris en compte : la préservation des entités naturelles sur son territoire, le respect de l'environnement dans tous projets urbains et la maîtrise des risques. Le maintien des corridors écologiques est donc une des priorités du SCot.



Carte n°9 bis Préconisations du SCoT en matière de valorisation environnementale

CHAPITRE IV - LES RESULTATS DES INVENTAIRES

IV.1 - Conditions d'interventions

Les conditions météorologiques au moment des inventaires ont été les suivantes (Tableaux 4 à 8).

Source : https://www.meteociel.fr/climatologie/obs_villes.php?code2=7061&mois=5&annee=2024

Jour	Température max.	Température min.	Précipitations 24h	Ensoleillement
<u>Jeu. 18</u>	13.3 °C	2.9 °C	0.6 mm	8 h
<u>Ven. 19</u>	11.9 °C	6.8 °C	9.3 mm	1.2 h
<u>Sam. 20</u>	11 °C	3.9 °C	1.8 mm	4 h
<u>Dim. 21</u>	10.4 °C	3.7 °C	0.2 mm	7.1 h
<u>Lun. 22</u>	11 °C	2.2 °C	0.4 mm	7 h

Tableau 4 : Avril 2024

Jour	Température max.	Température min.	Précipitations 24h	Ensoleillement
<u>Ven. 24</u>	18.9 °C	10 °C	7.7 mm	3.9 h
<u>Sam. 25</u>	21.9 °C	8.7 °C	1.2 mm	13.6 h
<u>Dim. 26</u>	22.4 °C	12.3 °C	0.8 mm	4.8 h
<u>Lun. 27</u>	17.5 °C	10.8 °C	0.4 mm	3.3 h
<u>Mar. 28</u>	16.2 °C	7.7 °C	4.4 mm	1.4 h

Tableau 5 : Mai 2024

Jour	Température max.	Température min.	Précipitations 24h	Ensoleillement
<u>Jeu. 6</u>	19.1 °C	4.6 °C	0 mm	13 h
<u>Ven. 7</u>	20.8 °C	5.4 °C	0 mm	13.4 h
<u>Sam. 8</u>	20.8 °C	6.4 °C	0 mm	12.3 h
<u>Dim. 9</u>	20.3 °C	9 °C	0 mm	13.3 h
<u>Lun. 10</u>	16.5 °C	7.9 °C	1 mm	4.1 h
<u>Mar. 11</u>	17.2 °C	4.6 °C	0.2 mm	9 h

Tableau 6 : Juin 2024

Jour	Température max.	Température min.	Précipitations 24h	Ensoleillement
<u>Sam. 6</u>	20.4 °C	12.7 °C	0 mm (Tr)	8.5 h
<u>Dim. 7</u>	21 °C	7.1 °C	0 mm	5.8 h
<u>Lun. 8</u>	21.9 °C	10.8 °C	0 mm (Tr)	4.8 h
<u>Mar. 9</u>	28.1 °C	14.6 °C	4.5 mm	8.7 h
<u>Mer. 10</u>	24.9 °C	16.4 °C	0 mm	5.8 h
<u>Jeu. 25</u>	25.9 °C	13.8 °C	9.5 mm	5.6 h
<u>Ven. 26</u>	22.7 °C	16.9 °C	2.4 mm	1.1 h
<u>Sam. 27</u>	20.5 °C	15.7 °C	0.2 mm	1.4 h
<u>Dim. 28</u>	25 °C	10.1 °C	0 mm	13.4 h
<u>Lun. 29</u>	28.4 °C	13.4 °C	0 mm	14 h

Tableau 7 : Juillet 2024

Jour	Température max.	Température min.	Précipitations 24h	Ensoleillement
<u>Dim. 15</u>	19.2 °C	4.7 °C	0 mm	10.6 h
<u>Lun. 16</u>	19.1 °C	9.6 °C	0 mm	2.1 h
<u>Mar. 17</u>	21 °C	11.5 °C	0 mm	8.3 h
<u>Mer. 18</u>	22.9 °C	13 °C	0 mm	10 h
<u>Jeu. 19</u>	25.3 °C	13.9 °C	0 mm	11.5 h

Tableau 8 : Septembre 2024

L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse et il a été compliqué de réaliser les différents passages saisonniers dans des conditions météorologiques optimales. Nous avons privilégié les passages au-dessus de 15°C (excepté le passage d'avril 2024), sans vent et sans précipitations ou avec des précipitations modérées. Ces conditions ont permis d'établir des lites faunistique et floristique en adéquation avec les habitats anthropiques du site.

IV.2 - Les habitats

Les habitats naturels en place sont localisés sur la carte n 10. Ils sont au nombre de 5 sur la ZIP. Ils sont dans la continuité des habitats alentours.

Dépression humide

Cet habitat peut s'apparenter aux pelouses à *Agrostis stolonifère* (Code Corine Biotopie (CCB) 37.242 – Eunis (E) E3.4422) avec pour espèces caractéristiques sur site : *Agrostis stolonifera*, *Potentilla anserina*, *Potentilla reptans* et *Ranunculus repens*. Cet habitat occupe qu'une très petite superficie de la ZIP. Il est présent grâce aux écoulements des voiries qui stagnent à cet endroit.



Bois de feuillus en mélange

Le boisement de la ZIP est un boisement mixte type Chênaies-Charmaies (CCB. 41.2 – E. G1.A1) composé de Chêne pédonculé, de Frêne commun et de Charme avec une forte proportion d'Erables.

Fourrés/colonisation forestière

Ces fourrés sont issus de la colonisation forestière des jardins et des friches laissés à l'abandon. Ils sont composés de Noisetier, d'Aubépine, de Prunellier, d'Orme et de Ronces. Cet habitat s'apparente aux Fourrés médio-européens sur sol fertile (CCB. 31.81 – E. F3.11). Il occupe sur la ZIP l'interface entre le boisement, les friches et les jardins. Il joue un rôle d'écotone important pour les insectes et les oiseaux.



Friches

Elles sont présentes au niveau des jardins et des chemins abandonnés. Elles abritent de nombreux insectes. Cet habitat correspond au CCB. 87.1 et E. I1.53.

Jardins de subsistance

Il s'agit des jardins familiaux essentiellement à usage de potagers (CCB. 85.32 – E.I2.22).

Arbres isolés

Quelques-uns sont présents dans l'enceinte de la ZIP (carte n°10). Ils n'ont pas de caractère remarquable.

PHOTOS© EEE, juillet 2024



Carte n°10 Localisation des habitats naturels sur le site de BSL2

Habitats en avril 2024



Photo 1



Photo 2

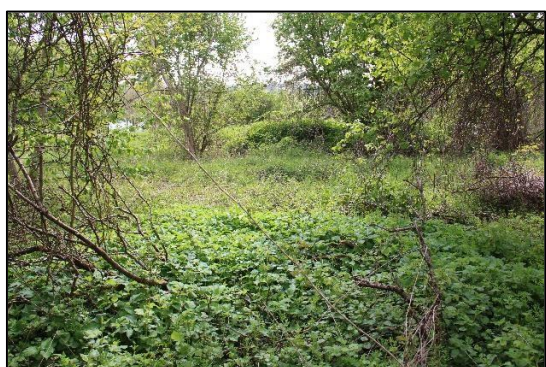


Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6

- Dépression humide eutrophe (photo 1)
- Adventice des potagers zone rudérale (photo 2)
- Roncier nitrophile (photo 3)
- Friche maraîchère (photo 4)
- Fourré sur sol fertile (photo 5);
- Bois à Listère et Epipactis (photo 6).

IV.3 - La Flore

IV.3.1 - La Flore en 2024

203 espèces ont été observées en 2024 sur le site des jardins familiaux de Soissons rue d'orcamps (site BSL2).

Nota : La patrimonialité des espèces a été expertisée par les indices de rareté régionaux, les statuts réglementaires, la détermination ZNIEFF en excluant toutes les espèces considérées comme plantées, subspontanées ou invasives. **5 espèces** sont donc considérées comme patrimoniales dans la ZIP (Tableau 9). Elles sont localisées sur la carte n°11.

Espèces patrimoniales						
Code TAXREF	Taxon TAXREF	Nom français	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Autres statuts
96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	Régl. Cueillette
103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide ; Glaïeul puant	I	AR	LC	Dét. ZNIEFF
105607	<i>Lepidium campestre</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Passerage champêtre	I	PC	LC	Dét. ZNIEFF
109507	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Listère à feuilles ovales ; Double-feuille	I	C	LC	Régl. Cueillette
6150	<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	I;N;S;C	PC	LC	Dét. ZNIEFF

Tableau 9 Espèces patrimoniales recensées sur le site BSL2



Epipactis

Listère

Passerage

Orpin

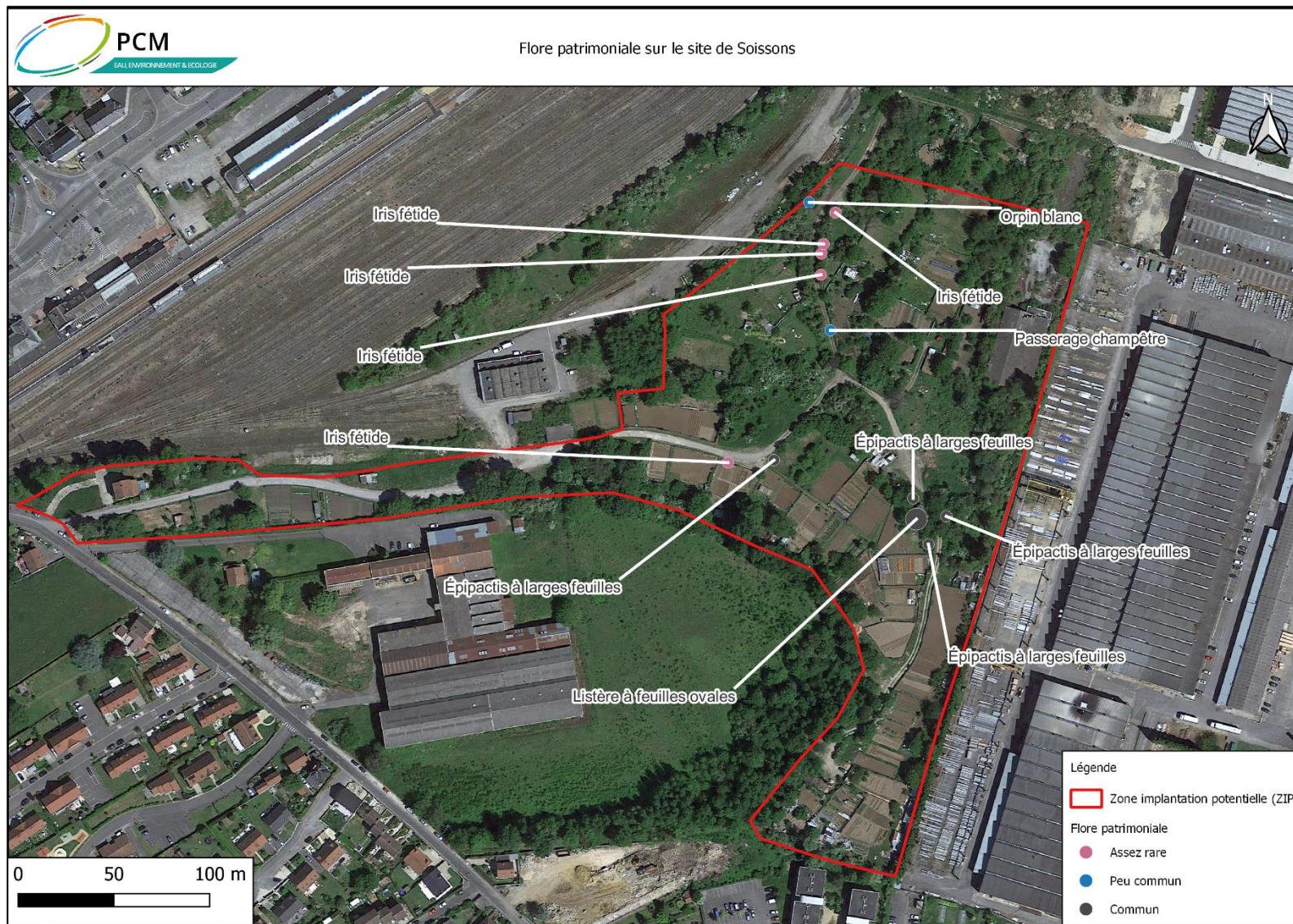
Iris fétide

PHOTOS© EEE, 2024

Les espèces invasives sont responsables au même titre que la destruction des habitats naturels d'une diminution de la biodiversité en prenant la place des espèces locales et en modifiant les habitats. **15 espèces invasives** ont été recensées sur le site de BSL2. Elles sont pour la plupart localisées à l'interface entre la ZIP et le complexe SNCF ou de manière diffusion dans les jardins lorsqu'elles ont été plantées. Leur liste est présentée dans le tableau 10.

Espèces invasives			
Code TAXREF	Taxon TAXREF	Nom français	statut
7923	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux ; Faux vernis du Japon	Avéré
189558	<i>Aster</i> L., 1753	Aster américain	Avéré
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David ; Arbre aux papillons	Avéré
96739	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Avéré
96749	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Avéré
10231	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour	Potentiel
109911	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle ; Herbe aux ânes	Potentiel
109926	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	Onagre à grandes fleurs	Potentiel
112463	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Avéré
4010	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique ; Raisin d'Amérique	Avéré
117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Avéré
122630	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Potentiel
124164	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada ; Gerbe d'or	Avéré
125391	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas commun ; Lilas	Potentiel
196812	<i>x Pseudosasa Makino ex Nakai</i> , 1925	Bambou (G)	Potentiel

Tableau 10 Espèces invasives recensées sur le site BSL2



Carte n°11 Flore Localisation espèces patrimoniales sur le site de BSL2

IV.3.2 - La Flore au fil des saisons

Avril 2024

124 espèces floristiques ont été observées lors de ce premier passage (Annexe 1). **10 espèces** sont caractéristiques de zones humides, elles sont localisées dans des dépressions en entrée de site. Deux espèces sont considérées comme patrimoniales en Hauts de France : *Iris fétide*, assez rare en Hauts de France et le *Passerage champêtre* peu commun.



Listère ovale

Epipactis



Passerage champêtre

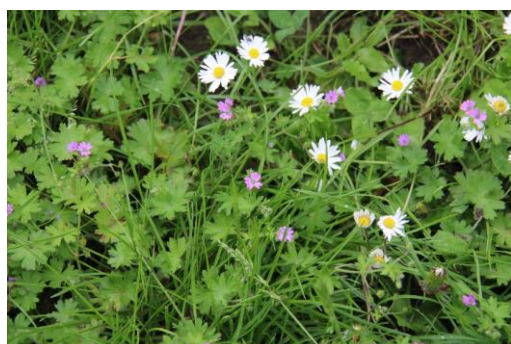
Consoude officinale

Bugle rampant

Photos ©EEE avril 2024

Mai 2024

110 espèces floristiques ont été observées lors de ce second passage (Annexe 1) dont 43 qui n'avaient pas été recensées lors du premier passage. **7 espèces** sont caractéristiques de zones humides et 3 autres sous conditions, elles sont localisées dans des dépressions en entrée de site. Il n'y a pas de nouvelles espèces patrimoniales.



Geranium mou et Pâquerette



Vesse cultivée



Vulpie queue de rat



Menthe à feuilles rondes



Geranium dissectum



Benoite des villes

Photos ©EEE mai 2024

Juin/juillet 2024

Un cumul de 201 espèces floristiques a été observé lors des différents passages (Annexe 1) dont 35 qui n'avaient pas encore été recensées. 20 espèces sont caractéristiques de zones humides dont 5 sous conditions, elles sont localisées dans des dépressions en entrée de site. Trois espèces sont considérées comme patrimoniales et déterminantes ZNIEFF en Hauts de France l'*Iris fétide*, assez rare, le *Passerage champêtre* et le *Sedum album* peu communs. Deux espèces d'orchidées réglementées ont été recensées. Elles sont communes dans la région (*Epipactis helleborine* et *Neottia ovata*).



Circée de Paris



Buddléia (invasive)



Lotier corniculé



Pâquerette et Mouron rouge



Origan



Eupatoire chanvrine

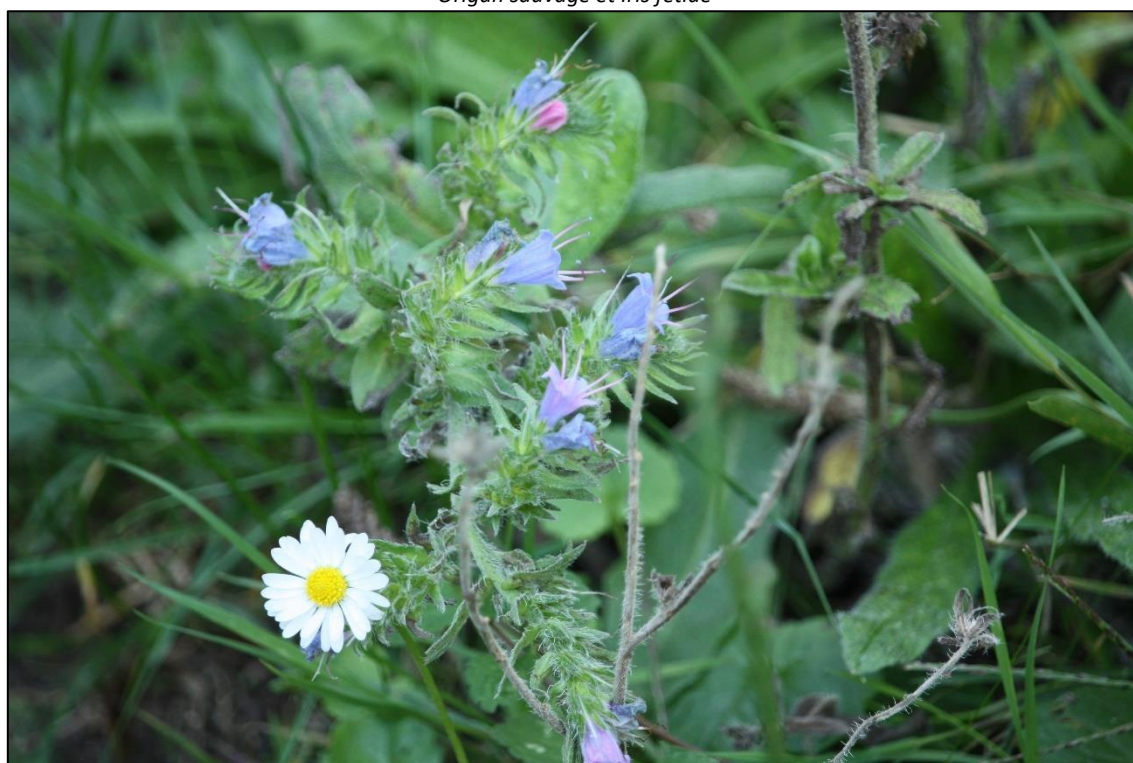
Photos ©juillet 2024

Septembre 2024

Un cumul de **203 espèces floristiques** a été observé lors des différents passages (Annexe 1) dont seulement 2 qui n'avaient pas encore été recensées. **21 espèces** sont caractéristiques de zones humides dont 5 sous conditions, elles sont localisées dans des dépressions en entrée de site. Aucune nouvelle espèce patrimoniale n'a été observée pour ce dernier passage.



Origan sauvage et Iris fétide



Pâquerette et Vipérine commune

PHOTOS©EEE, septembre 2024

IV.4 - La faune

IV.4.1 - La Faune en 2024

80 espèces ont été observées en 2024 sur le site des jardins familiaux de Soissons rue d'orcamps (site BSL2).

Nota : La patrimonialité des espèces a été expertisée par les indices de rareté régionaux, les statuts réglementaires et la détermination ZNIEFF. Elles sont listées dans le tableau 11 et localisées sur la carte n°12. **Quatre espèces** sont présentes sur le site BSL2.

Espèces patrimoniales Faune			
nom_vernaculaire	nom_scientifique	Menace	Rareté clic_nat
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti 1768)	LC	AC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	VU	PC/ZNIEFF
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	NT	AC/ZNIEFF
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	LC	CC/ZNIEFF

Tableau 11 Espèces patrimoniales recensées sur le site BSL2



Lézard des murailles PHOTOS© EEE, 2024

Aucune espèce invasive faunistique n'a été observée en 2024.



Carte n°12 Faune Localisation des espèces patrimoniales sur le site de BSL2

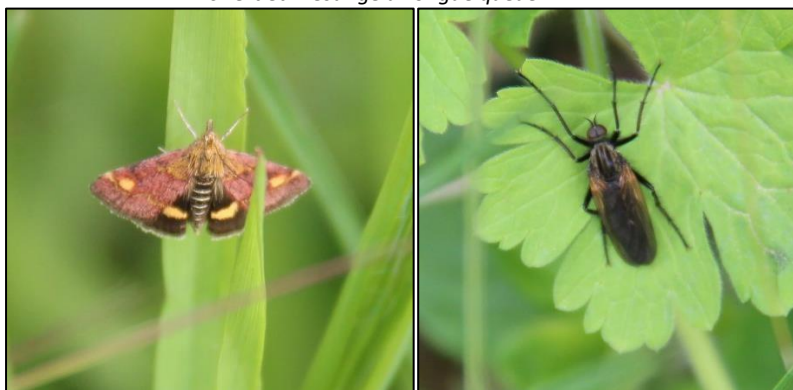
IV.4.2 - La Faune au fil des saisons

Avril 2024

22 espèces ont été observées pour ce premier passage pluvieux (annexe 2) dont : **16 espèces d'oiseaux** tous communs, **1 espèce de mammifère** le Lapin de Garenne et **5 insectes** communs à peu communs.



Pic vert et Mésange à Longue queue



Pyrale de la Menthe et Empis marqueté

Photos sur site ©EEE avril 2024

Mai 2024

Un cumul de 33 espèces a été observé pour ce second passage (annexe 2) dont : **20 espèces d'oiseaux** tous communs (dont 4 non observé lors du premier passage) ; **1 espèce de mammifère** le Lapin de Garenne ; **11 insectes** communs à peu communs (dont 7 non observé lors du premier passage) et **1 espèce de mollusque**.



Eristale Photos sur site ©EEE mai 2024

Juin/Juillet 2024

Un cumul de 69 espèces a été observé pour ce cinquième passage (annexe 2) dont :

- **33 espèces d'oiseaux** tous communs (dont 3 quasi-menacés Chouette effraie, Hirondelle de fenêtre, rossignol et 1 espèce migratrice peu commune L'Oie cendrée) ;
- **5 espèces de mammifère** dont trois chiroptères (points contact carte n°13);
- **30 insectes** communs à peu communs excepté deux assez rare et un seul patrimonial le Flambé ;
- **1 espèce de mollusque.**



Criquet des pâtures



Flambé



Agrion élégant

©EEE juillet 2024



Carte n°13 Faune Localisation des points contact chiroptères sur le site de BSL2

Septembre 2024

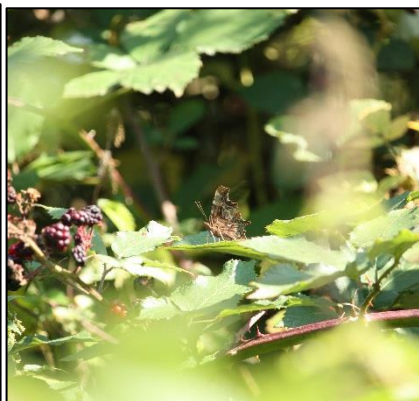
Un cumul de **80 espèces (+11)** a été observé pour ce sixième passage (annexe 2) dont : **33 espèces d'oiseaux** tous communs (dont 3 quasi-menacés Chouette effraie, Hirondelle de fenêtre, rossignol et 1 espèce migratrice peu commune L'Oie cendrée) ; **1 espèce de reptile**, le lézard des murailles ; **5 espèces de mammifère** dont trois chiroptères ; **40 insectes (+10)** communs à peu communs et **1 espèce de mollusque**.



Criquet verte-échine



Gomphocère roux



Robert le diable



Zone de friches favorable aux insectes

©EEE septembre 2024

CHAPITRE V - ENJEUX ECOLOGIQUES

V.1 - Enjeux habitats

L'enjeu habitats est accès sur les zones boisées, les friches et les écotones. Ces habitats sont riches en espèces tant sur le plan diversité que sur le plan patrimonialité. Ils sont également une partie intégrante des continuités écologiques communales. Aucune zone humide supérieure à 1000 m2 n'est présente sur la ZIP, seulement une dépression humide d'environ 500 m2 a été observée. **Il n'y a aucun habitat protégé et/ou réglementé sur le site d'étude.**

V.2 - Enjeux Flore

La diversité est moyenne (203 espèces) mais son intérêt réside dans l'hétérogénéité des espèces présentes (caractéristiques de l'habitat, pionnières, plantées, subspontanées). Cinq espèces peuvent être considérées comme patrimoniale. **Il n'y a aucune espèce floristique protégée sur le site d'étude mais deux orchidées réglementées.**

Les espèces invasives sont nombreuses et présentes de façon diffuses en relation avec l'infrastructure ferroviaire et les apports de terre pour les jardins.

V.3 - Enjeux Faune

La diversité faunistique est plutôt remarquable pour ce site anthropique avec 80 espèces recensées en 2024. Elle est liée à la mosaïque d'habitats en place dont certains servent de refuge à la faune. Au regard des habitats, le Hérisson et l'Ecureuil sont potentiellement présents sur le site. Quatre espèces sont considérées comme patrimoniales mais leur effectif sont restreints :

- Lézard des murailles individu observé en septembre ;
- Verdier d'Europe 1 mâle chanteur en juin ;
- Noctule commune 5 contacts en action de chasse ;
- Sérotine commune 1 contact en action de chasse.

L'enjeu faune est donc lié à la diversité en oiseaux (33 espèces), en insectes (40 espèces) et à la patrimonialité des 4 espèces citées précédemment.

V.4 - Enjeux globaux

203 espèces de Flore et 80 espèces de Faune ont été observés en cumul en 2024 sur le site. La présence de zones humides est avérée au niveau de petites dépressions humides en entrée de site. Pour la flore, trois espèces patrimoniales et deux espèces d'Orchidées réglementées sont présentes. Pour la Faune, quasi tous les oiseaux possèdent un statut de protection mais sont des espèces communes dans les Hauts de France. Trois espèces sont quasi-menacées et une peu commune dans la région. Concernant les Chiroptères ils sont tous protégés et deux espèces sont patrimoniales dans les Hauts de France. Pour les autres groupes seul le Flambé dont les effectifs sont en régression dans la région peut être potentiellement devenir patrimonial. La localisation des enjeux est reportée carte n°14.



Carte n°14 Localisation des enjeux écologiques sur le site de BSL2

CHAPITRE VI - PRECONISATIONS ET MESURES ERC

VI.1 - Eviter

Le plan de masse du projet devra être élaboré afin d'éviter son implantation sur la dépression humide, les zones boisées et les friches identifiées dans la carte des enjeux.

La zone boisée devra être maintenue et intégrée dans l'aménagement paysager du projet. Ce dernier devra comporter également une restauration des écotones, notamment des bandes à herbes hautes.

Le calendrier devra tenir compte du cycle de vie des espèces remarquables identifiées dans le diagnostic écologique. Les travaux seront réalisés en périodes adaptées (hors reproduction et en période végétative). **Eviter les périodes de reproduction et de migration** (mars à juin voire août pour certaines espèces) au droit des zones à enjeux écologiques et les fortes périodes pluvieuses. Ne pas travailler lors de vents violents ;

Au moment du choix de l'entrepreneur et avant la notification des ordres de service, un Plan d'Assurance Environnement (PAE) devra être réalisé afin de prévoir les interventions en cas de pollution accidentelle. Il sera fait état notamment de mise en place des consignes en cas d'incidents ou d'accidents pouvant générer une pollution des sols ou des eaux, de formation spécifique des intervenants sur le chantier et d'utiliser du matériel en bon état.

Les mouvements d'engins seront limités durant le chantier en ne prévoyant qu'une seule bande de roulement sur le secteur. Il faut également limiter des vitesses sur les pistes de terre pour diminuer les poussières.

Les mesures d'évitement ci-dessus sont récapitulées dans les fiches pages suivantes raccordées à la nomenclature THEMA correspondante

E1.1a - Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats

Descriptif

- 1 - Optimisation du plan de masse et des zones de chantier (base de vie, stockage et autres) pour :
 - Préserver les populations connues d'espèces animales ou végétales notamment les espèces flore patrimoniale ainsi qu'aux niveaux de la zone humide et des zones à enjeux pour le Lézard des murailles ;
 - Préserver les habitats notamment les zones boisées, les écotones et la dépression humide.
- 2 - Recherche des gîtes à chiroptères au niveau des arbres à abattre avant le démarrage des travaux.

Modalités d'exécution

L'emprise du projet et du chantier sera cantonnée uniquement sur la zone d'emprise en limitant au maximum l'emprise sur les habitats connexes notamment la zone humide, la zone boisée et les écotones

Le stockage et les bases de vie seront implantées sur des zones anthropiques existantes afin d'éviter leur implantation sur des zones humides ou des habitats à enjeux.

Afin de permettre le report des chauves-souris éventuellement présentes dans les arbres ou les ouvrages d'art, des nichoirs seront installés avant le début des travaux à proximité du chantier. Pour réduire l'impact des travaux de démolition, les travaux devront être effectués entre mi-août et mi-novembre et entre avril et mi-mai. Si les travaux ne sont pas faisables pendant ces périodes, il faudra prévoir une inspection et un colmatage des gîtes potentiels relevés. Un suivi en phase chantier sera nécessaire pour valider le nombre, la taille et les positionnements des nichoirs. Il faudra également prévoir un suivi post-chantier pour évaluer l'utilisation des gîtes artificiels et mettre en œuvre des actions correctives si besoin.

Modalités de suivi envisageables

Suivi de la bonne prise en compte de ces évitements dans le plan de projet définitif et suivi de la mise en place en phase chantier

E2.1a - Balisage préventif et mise en défens d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

Descriptif

Tous les milieux naturels connexes en dehors de l'emprise du chantier seront mis en défens

Modalités d'exécution

Installation de barrière type HERAS

Modalités de suivi envisageables

Vérifier sur chaque zone à enjeux identifiées dans le diagnostic écologique qu'elles sont mises en défens avant le début des travaux sur la section.

E2.1b - Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux

Descriptif

Les bases de vie et les zones de stockages ne sont pas cantonnées sur l'emprise du projet y compris son périmètre immédiat ET sur aucun milieu naturel.

Modalités d'exécution

Indiquer dans le DCE que les infrastructures de chantier connexes doivent impérativement être positionnées en dehors des milieux naturels.

Modalités de suivi envisageables

Vérifier avant chaque mise ne place de l'infrastructure qu'elle n'est pas sur un milieu naturel.

E4.1a et R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année

Descriptif

Il s'agit d'adapter le calendrier de travaux afin d'éviter les périodes où les espèces sont les plus vulnérables ou les plus actives.

Les quatre groupes d'espèces les plus vulnérables sur la zone de projet sont les reptiles, les insectes, les oiseaux et éventuellement les chiroptères.

Pour les reptiles il faut éviter les périodes d'hibernation et de reproduction (octobre à mars et juillet). Les travaux de terrassement devront être réalisés en dehors de la période d'hibernation (octobre à mars).

Pour les oiseaux, il faut éviter les périodes de reproduction et de nidification (15 mars au 31 juillet).

Pour les chiroptères, deux périodes sont critiques la période d'hivernage des adultes et la période d'élevage des jeunes. Les travaux à proximité de gîtes peuvent être réalisés soit en avril soit en septembre/octobre.

Les travaux ne devront pas être réalisés lors de fortes pluies.

Modalités d'exécution

Un phasage de chantier sera plus adapté en calant le calendrier de travaux en fonction des zones à enjeux. Sur ces dernières les périodes ci-dessous devront être respectées sur les autres zones le chantier pourra avancer en s'en affranchissant.

Modalités de suivi envisageables

Validation du calendrier de chantier par un écologue avant le début des travaux dans la care de la mission MCE.

Validation des phasages proposés selon les enjeux de l'aire d'étude

VI.2 - Réduire

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place une démarche de chantier à faibles nuisances. Cette démarche a pour but principal de gérer les nuisances engendrées par les différentes activités liées au chantier. La maîtrise des risques de pollutions est primordiale. Le « Chantier à faibles nuisances » nécessite une organisation et une préparation. Aussi, il sera élaboré au début du chantier **un Plan d'Action Environnement (PAE)** engageant les entreprises aux actions et bonnes pratiques à mettre en place pendant le chantier pour maîtriser l'impact du chantier sur l'environnement (tri des déchets de chantiers, dispositifs anti-pollution, mise en défens des espèces remarquables, etc...) et réduire les nuisances.

Le matériel de chantier et l'espace de vie ne seront pas implantés au droit des espaces naturels qui seront maintenus (haies, boisement, zone humide etc.). Ces espaces seront protégés avant le début du terrassement (barrière Héras ou rubalise). **Il faut maintenir le plus possible les habitats naturels existants et les intégrer dans le projet d'aménagement et donc les protéger en phase de travaux de toute intrusion destructrice.**

L'entretien des engins de chantier, le remplissage des réservoirs et le stockage des hydrocarbures, huiles, graisses et autres produits toxiques sont interdits sur le chantier. Tous les engins de chantier seront strictement contrôlés. La sélection des entreprises se fera sous garantie de l'utilisation de matériel propre et conforme aux normes en vigueur. L'entreprise devra impérativement avoir des compétences en milieux environnementaux. **Aucun entretien des véhicules ne se fera sur le chantier.** Des kits anti-pollution seront à disposition sur le chantier en cas de fuite.

Les espèces invasives seront gérées au fil du chantier par l'entreprise de travaux pour éviter leur propagation.

Toutes ces prescriptions devront être intégrées dans le cahier des charges destiné au prestataire retenu pour exécuter les travaux. Ce cahier des charges sera établi par le maître d'œuvre. Le PAE sera établi par l'entreprise retenue et validés par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

Les mesures de réduction ci-dessus sont récapitulées dans les fiches pages suivantes raccordées à la nomenclature THEMA correspondante.

R1.1 a - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier

R1.1 b - Limitation / adaptation des installations de chantiers

Descriptif

Optimisation du plan de masse et de l'implantation des zones de chantier (base de vie, stockage et autres). Cette réduction peut être appliquée aux zones à enjeux forts et aux milieux naturels connexes. **Il faut maintenir le plus possible les habitats naturels existants et les intégrer dans le projet d'aménagement et donc les protéger en phase de travaux de toute intrusion destructrice.**

Modalités d'exécution

Les travaux se tiendront sur l'emprise du projet et les habitats connexes ne seront pas touchés.

Modalités de suivi envisageables

Vérification très régulière des prescriptions et du non-empiétement du chantier sur les milieux naturels.

R1.1 c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

Descriptif

Tous les milieux naturels connexes en dehors de l'emprise du chantier seront mis en défens (et particulièrement la zone humide et la zone boisée) à l'aide d'une matérialisation adaptée.

Modalités d'exécution

Le balisage et la mise en défens se fera à l'aide de barrière Heras ou de merlons en paille ou de boudins.

Modalités de suivi envisageables

Vérifier sur chaque zone avant les travaux que les zones connexes à enjeux sont bien mises en défens.
Suivi photographique de la matérialisation lors de la mission MCE.

R2.1a - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier

Descriptif

Les engins de chantier ne devront passer que sur une seule bande de roulement. La vitesse sera limitée.
Le chantier devra s'arrêter par vents forts.

Modalités d'exécution

Respect des consignes du descriptif.

Modalités de suivi envisageables

Vérification du respect des consignes.

R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier

R2.1e - Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols

Descriptif

Il s'agit de mettre en place des dispositifs préventifs de lutte contre une pollution au niveau des zones à enjeux :

- Aire étanche au niveau des bases de vie et des zones de stockage équipée de bac de rétention ;
- Kit anti-pollution disponible en permanence ;
- Dispositifs anti-ruissellement et anti-érosion.
- Etc.

Modalités d'exécution

Il s'agit de mettre en place des dispositifs temporaires surveillés régulièrement et après une période pluvieuse type merlons de paille, boudins ou clôtures étanches.

Modalités de suivi envisageables

Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes)

R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)

Descriptif

Localisation des espèces invasives avant le démarrage des travaux (en même temps que le balisage des zones à enjeux en se basant sur les localisations potentielles).

Eviter la contamination par ces espèces lors des travaux.

Vérification de l'origine des matériaux utilisés, détection la plus précoce possible des foyers d'installation.

Modalités d'exécution

Arrachages ponctuels et transport vers une plateforme de compost criblé. Mise en défens des foyers hors emprise du chantier

Nettoyage des engins de chantiers avant leur arrivée sur le site en travaux, absence de déplacement de ces derniers de « travaux en travaux » ou à défaut, nettoyage systématique en entrée et sortie de site sur les aires prévues à cet effet.

Semis rapide des terrains remaniés.

Modalités de suivi envisageables

Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes).

Tableau de suivi des foyers d'implantation d'EEE (date, espèce, lieu, nombre de pieds / surface) et cartographie.

Tableau de suivi des actions réalisées (arrachage manuel, bon de transport, bon de décharge, etc.).

R2.1i - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation

Descriptif

Les espèces fuiront naturellement lors du démarrage du chantier. Il s'agit d'éviter que des espèces ne recolonisent le milieu en phase chantier au risque d'être détruites.

Modalités d'exécution

Au niveau des zones à enjeux notamment pour les reptiles, il s'agit de limiter les vitesses des engins pour laisser à la faune le temps de fuir.

Modalités de suivi envisageables

Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes).

Suivi des populations des espèces ou groupes d'espèces concernées (fréquentation, passage, mortalité, etc.).

VI.3 - Compenser

Si le plan de masse venait à détruire une partie de l'habitats du Lézard des murailles, il pourrait être compenser en insérant dans le plan paysager les préconisations suivantes.

Afin de compenser la perte de ces habitats de conserver les espèces sans avoir à déroger il faut :

- Conserver une partie de leur habitat y compris les tas de pierres et de bois actuellement présents ;
- Effectuer les terrassements sur cette zone hors période d'activité (septembre/octobre) ;
- Recréer des habitats en les intégrant dans le projet paysager.

Des préconisations pour le maintien du **Lézard des murailles** sur l'emprise des aménagements sont présentées ci-dessous. Il est impératif de :

- Maintenir ou restaurer les murets creux, zone de rochers, talus aux endroits chauds (orientation Sud-Sud-Est). ;
- Maintenir des milieux ouverts : le Lézard des murailles étant sensibles à la fermeture de son milieu ;
- Ne pas utiliser d'herbicides pour le traitement des espaces verts.

Concernant le projet du site BSL2, il faudrait prévoir la mise en place de pierres sèches au niveau des aménagements (fig. 4). Mais également il faut maintenir au maximum les habitats existants (blocs de pierre/remblais dans la friche, prairies fleuries, haies, ronciers, etc.). En effet, les reptiles affectionnent les endroits calmes, secs ensoleillés à l'abri du vent. L'emplacement des zones de thermorégulation doit être choisi dans un secteur ensoleillé, bien drainé et accessible aux reptiles, donc connecté au territoire environnant par des corridors (haies stratifiées et lisières) et éloigné du public. Il est important d'aménager des pentes bien orientées au sud. Les dimensions minimales recommandées sont : 4 mètres de longueur, 2 mètres de largeur et 1 mètre de hauteur.

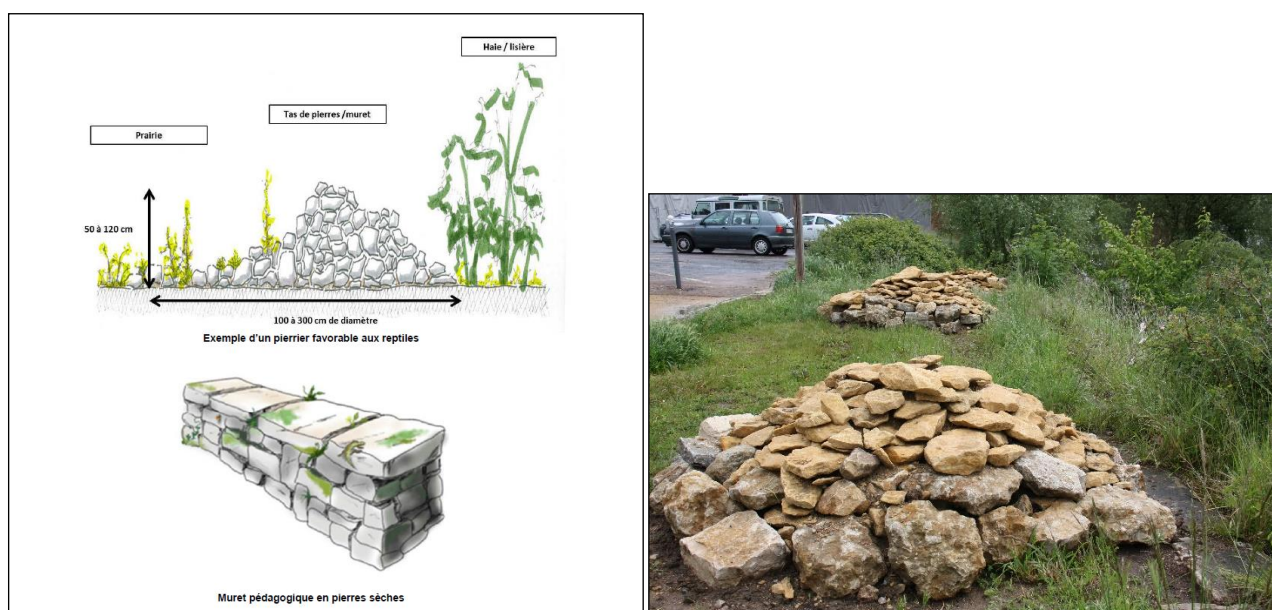


Fig. 4 : Exemples d'aménagement en faveur des reptiles (Source Inventaires des reptiles du SMIRIL. LPO, 2012)
Réalisation sous expertise EEE de trois abris à reprises sous nos préconisations : Leur conception est extraite de l'ouvrage :
« Aménagements d'abri à reptiles par Daniel Guérineau »

La diversité des micro-habitats au sein de l'ensemble friche/boisement (friches, haies vives, bois...) confère au site une richesse écologique pour la région soissonnaise fortement urbanisée. Pour maintenir **le cortège d'insectes** il faut conserver cette séquence d'habitats. C'est-à-dire prévoir une bande/talus plantée de **largeur minimale de 5 m** : l'idéal serait de garder la banque de graines existante par fauchage avant travaux et étalement des produits de fauche sur les talus et les milieux ouverts du projet. La bande végétale de 5 m de large minimum serait constituée (Fig.5) par :

- Un talus sec à hautes herbes de 2,5 m ;
- Une haie basse de 1,5 m ;
- Une prairie fleurie de 1 m.

Les talus héliophiles peuvent être aménagés afin de compenser la perte de la continuité et la perte d'habitat des espèces protégées. Pour une compensation optimale, ces talus seraient placés le long de la zone boisée afin de maintenir les continuités vers la seconde partie des friches présentes en contrebas.

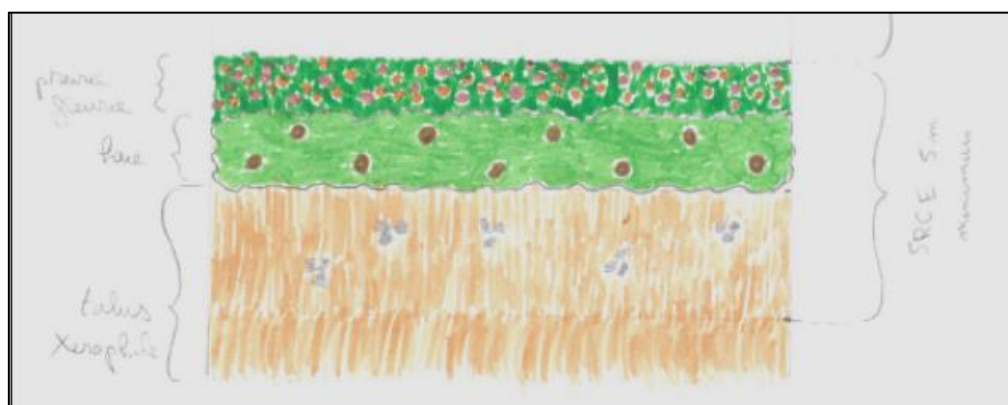


Fig. 5 : Exemples d'aménagement en faveur des orthoptères/mantoptères

Les zones à compenser le sont sur la même parcelle en restaurant dans le projet paysager les habitats détruits par les constructions. Ils seront reconstitués à partir de la banque de graines existantes. Il s'agit de réaliser un fauchage avant les travaux et de conserver les produits de coupe pour ensuite les régaler sur les zones de reconstitution.

VI.4 - Mesures d'accompagnement Mission de contrôle environnemental

6.4.1 Mission de Contrôle Environnemental (A1)

La mission consiste à s'assurer que les mesures ERC définies dans le projet BSL2 rue d'orcamps à Soissons, seront correctement appliquées.

Le contrôle environnemental du projet vise à minimiser les impacts environnementaux négatifs encourus par les travaux prévus en veillant à ce que les activités d'aménagement, de construction et de démolition soient conformes aux mesures de protection de l'environnement prévues par l'arrêté de travaux. En même temps, la surveillance environnementale a également pour but de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place par l'Entrepreneur et, au besoin, à proposer des pistes d'améliorations.

Les mesures et les préconisations seront intégrées dans les analyses des pièces fournies et dans les comptes-rendus de visite de chantier.

L'entrepreneur signe également une charte de chantier vert. Cette charte a pour but principal une bonne gestion des nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, son objectif est de mieux identifier les enjeux environnementaux sur les chantiers et de mettre en évidence des solutions tant techniques qu'organisationnelles pour y répondre.

Le Responsable Mission de Contrôle Environnemental (RMCE) est un regard extérieur qui viendra appuyer les missions du Responsable qualité Sécurité Environnement (RQSE) de l'entrepreneur afin de préserver les milieux naturels à proximité du chantier et minimiser son impact. L'organisation des différents intervenants sur le chantier pour cette problématique est présentée dans le logigramme figure 6.

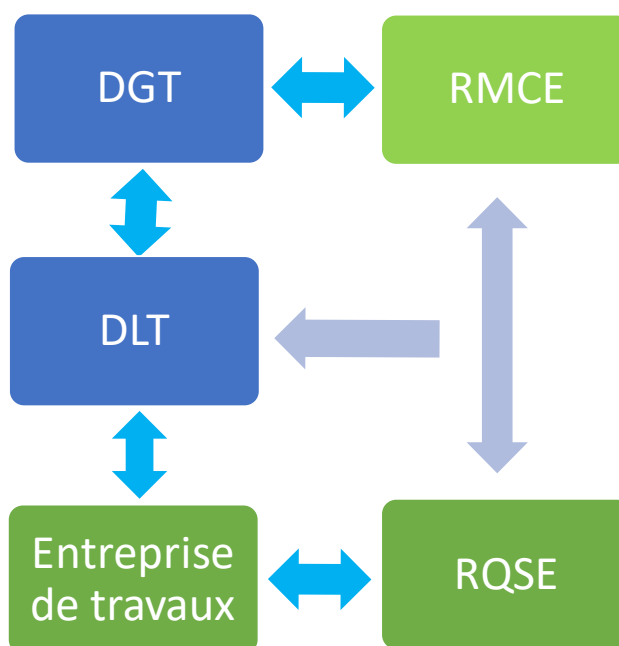


Fig.6 : DGT : Direction Générale des Travaux (Maître d'ouvrages et ses représentants)
DLT : Direction Locale des Travaux

Projet d'aménagement BSL2 Inventaires faune flore habitats 2024	24-EEE-106
	22/10/2024

La phase de démarrage du chantier est toujours critique car il faut dès le départ bien définir les rôles de chacun. Il est donc important pour le RMCE de :

- ⇒ Définir son rôle par rapport à la DLT et à l'entreprise,
- ⇒ Constituer un réseau de personnes contact sur le chantier,
- ⇒ Se mettre d'accord avec tous les intervenants sur les modalités de circulation de l'information.

Cette démarche organisationnelle devra être réglée avant le démarrage du chantier au moment de la réunion de lancement.

Les missions et objectifs du RMCE dans le cadre de ce projet sont de :

- ⇒ Valider les documents d'exécution du Plan d'Assurances Environnement (PAE) avec le maître d'œuvre,
- ⇒ Valider le calendrier de chantier par secteurs,
- ⇒ Poser et contrôler les balisages de protection des milieux naturels hors emprise de chantier par secteur,
- ⇒ Localiser et contrôler la gestion des espèces invasives avant travaux,
- ⇒ Localisation et contrôle de la présence de gîtes à Chiroptères dans les arbres ou les ouvrages d'art avant travaux,
- ⇒ Sensibiliser les intervenants aux enjeux environnementaux du site en proposant des fiches avec notice explicative,
- ⇒ Réaliser des visites de contrôle tous les mois incluant au moins deux relevés faunistiques et floristiques en phase chantier (printemps/été) et post-chantier année n+1, n+3 et n+5,
- ⇒ Réaliser un rapport annuel pour les services de l'état.

6.4.2 Modalités d'éclairage (A2)

L'éclairage public est source de nombreuses perturbations pour la faune. En particulier, les insectes nocturnes peuvent être attirés par la lumière artificielle et ainsi être « piégés » par le halo lumineux. Quelques adaptations sont possibles et à étudier selon le type d'aménagement :

- Il est possible de réduire drastiquement la durée d'allumage : soit éclairage à heures fixes (extinction de 23h à 6h par exemple), soit utilisation d'un détecteur de présence ou application mobile façon smart city.
- Mise en place d'un éclairage unidirectionnel : réduit la couverture du halo lumineux, l'éclairage sera alors dirigé uniquement vers le bas, préservant la faune qui survolerait le site plus en altitude.
- On peut également jouer sur les longueurs d'ondes lumineuses : le tableau 6 récapitule les effets des différentes longueurs d'ondes sur la faune et la flore :

BILAN (D'APRÈS LA PRÉSENTE BIBLIOGRAPHIE) DES EFFETS DES LONGUEURS D'ONDE VISIBLES ET PROCHES DU VISIBLE SUR DIFFÉRENTS TAXA								
	UV (<400 nm)	Violet (400-420 nm)	Bleu (420-500 nm)	Vert (500-575 nm)	Jaune (575-585 nm)	Orange (585-605 nm)	Rouge (605-700 nm)	IR (>700 nm)
Chiroptères	X	X	X	X	O	?	O	?
Mammifères terrestres	?	?	X	?	?	?	?	?
Mammifères marins	?	?	?	?	?	?	?	?
Oiseaux	X	?	X	X	?	X	X	?
Tortues marines	?	X	X	X	?	?	O	?
Autres reptiles	?	?	?	?	?	?	?	?
Amphibiens	?	X	X	X	X	X	O X (effet réduit pour certaines espèces)	?
Insectes	X	?	X	?	?	?	?	O
Coraux/Invertébrés aquatiques	?	?	X	X	?	?	O	?
Poissons	X (poissons de profondeur)	?	X (poissons de profondeur)	X (poissons de profondeur)	X (poissons de surface)	?	X (poissons de surface)	?
Plantes chlorophylliennes	X	?	X	X	?	?	X	X

Tableau 12 Effets des longueurs d'ondes sur la faune

Bien que l'effet de certaines longueurs d'ondes n'ait pas été étudié sur tous les groupes, on remarque que vers 605-700nm, il y aurait moins d'effets néfastes que pour des éclairages plus froids, vers le bleu ou l'ultra-violet. Les technologies employées vont également avoir une incidence, la LED étant globalement néfaste pour les groupes importants dans le cadre de ce projet.

Tout éclairage permanent est à proscrire, surtout s'il s'agit d'halogènes, sources puissantes et dont la nuisance sur la faune est plus accentuée. Une utilisation ponctuelle peut être tolérée, seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- Minuteur ou système de déclenchement automatique (système plus écologique mais aussi plus économe et dissuasif (sécurité)) ;
- Éclairage au sodium à basse pression ;
- Aucun cône lumineux ne sera dirigé vers le haut, afin de ne pas engendrer en hauteur de lumières parasites pour la faune ;
- Pour le balisage lumineux des voiries, utiliser une succession de spots d'éclairage horizontaux à faisceaux rasants, installés de part et d'autre des voies de desserte dans des blocs préfabriqués, par exemple, ou des murets en pierre ;
- Minimiser les éclairages inutiles, notamment en bordure du site afin de limiter l'impact sur les populations limitrophes à la zone.

L'application durable de cette mesure favorisera le maintien de la présence des espèces lucifuges aux abords du secteur d'étude.

6.4.3 Maintien des continuités écologiques (A3)

Les continuités écologiques doivent être conservées et le projet transparent sur ce point. Les clôtures doivent être perméables à la microfaune (clôtures HQE Fig.6) et l'emprise hors structures végétalisée avec des espèces locales. La végétalisation des toitures pourrait être un plus. Des zones tampons doivent être installées entre cette emprise et les habitats naturels adjacents. Des écrans végétaux seront mis en place pour atténuer le dérangement de la faune.

Fig. 6 Clôture HQE

Une installation de clôture fragmente le paysage et, impacte les écosystèmes. Des études ont montré une régression de la biodiversité locale dans des espaces pourvus de nombreuses clôtures. C'est pour faire face à ce phénomène, et l'enrayer, que des scientifiques ont mis au point ce que l'on appelle des clôtures "Haute Qualité Environnementale" ou HQE. Ces clôtures possèdent la particularité d'avoir un impact écologique réduit, et ce, à toutes les étapes de leur mise en œuvre.

Les objectifs des clôtures HQE : Circonscrire un terrain, c'est l'objectif de toute clôture. Mais pour limiter leur impact sur l'environnement, il faut que les barrières ainsi installées laissent les animaux sauvages circuler. Sans cela, ils sont cantonnés dans des parcelles artificiellement créées, ne trouvent plus assez de sources de nourriture et finissent par ne plus pouvoir se reproduire. La clôture doit impérativement agir comme un filtre pour les animaux. Selon la configuration des lieux et le besoin initial, elle peut laisser passer certains petits rongeurs et batraciens, mais empêcher les sangliers de la franchir. Ainsi, les cultures sont préservées et la diversité de la petite faune également. S'il n'est pas possible d'aménager de clôture filtrante, il peut être intéressant de la végétaliser. Cela crée une niche écologique, à la manière des hôtels à insectes, tout en laissant des plantes se développer.

Pour installer une clôture environnementale, il faut, avant tout, choisir des matériaux de construction écologiques et produits localement. Ainsi, on limite le transport au strict nécessaire. Ces éléments doivent être non toxiques pour la faune et la flore. Si l'on utilise du bois coupé, il ne doit pas avoir été traité par un procédé chimique, antifongique ou insecticide. Pour terminer, les composants de la clôture HQE doivent être au maximum biodégradable. Pour cela, il faut arrêter d'utiliser du béton, du ciment, des clous, des vis ou du fil de fer, matières solides certes, mais qui mettent des centaines d'années à se dégrader dans la nature.

Quelques exemples de clôtures environnementales pouvant être aussi des écrans végétaux ;

- La haie champêtre est formée d'un alignement de petits arbustes, de différentes espèces. En poussant, leurs branches se mélangent pour former une haie dense. Les racines limitent l'érosion des sols et absorbent l'eau, lors d'excès de précipitation.
- La haie de ronciers et d'épineux présente l'inconvénient de devoir être entretenue, car les tiges poussent en permanence. Cependant, la barrière naturelle est efficace et il est possible de récolter des fruits en fin d'été, comme les mûres, pour en faire des confitures.
- Les branches de saule tissées à l'horizontale, autour de petits poteaux, forment une barrière qui se fond dans le paysage. Elle peut ensuite être colonisée par plusieurs espèces de plantes (lierre, houblon, etc.) pour devenir un réservoir de biodiversité en même temps qu'un mur végétal.
- Le muret de pierres sèches est un mode de clôture qui date de plusieurs siècles. Les pierres qui gênent les cultures sont entassées en bordure de champs, de manière à former un petit mur, facilement franchissable par les animaux. À noter que la végétation ne manque pas de s'y installer.
- Le fossé large et profond, quant à lui, empêche les animaux d'élevage de passer, mais pas la faune sauvage. De plus, il sert de retenue d'eau en cas de fortes pluies.
- La haie totalement biodégradable est une nouveauté, testée depuis quelques années. Elle est formée par un empilement de petits troncs d'arbres, maintenus entre eux par des lanières de bois. Aucun élément tel que le métal ou le ciment n'est utilisé. La perméabilité n'est pas parfaite, ce qui autorise les petits animaux à franchir cette clôture.

6.4.4 Entretien en faveur de la biodiversité (A4)

Concernant les pelouses, une tonte moins fréquente, avec des zones fauchées une fois dans l'année en octobre, pour permettre le développement des communautés végétales caractéristiques. Il ne faut pas hésiter à laisser quelques touffes d'orties, particulièrement intéressantes pour les Lépidoptères. Une fauche tardive à l'automne permet de prendre en compte les cycles de reproduction des insectes.

	Fréquence de coupe	Hauteur de coupe	Nb d'espèces végétales / parcelle
Gazon	18 à 25 tontes / an	≈ 3 cm	3-5 espèces
Pelouse	12 à 15 tontes / an	≈ 6 cm	15-20 espèces
	6 à 8 tontes / an	≈ 10 cm	20-30 espèces
Prairie	2 fauches / an	≈ 8 cm	25-30 espèces
	1 fauche / an	≈ 5 cm	25-35 espèces
	1 fauche tous les 2 ans	≈ 5 cm	30-35 espèces

Fig. 7 Nombre de tonte et biodiversité

Les périodes de coupes, que ce soient des pelouses ou prairies doivent prendre en compte les cycles de développement des espèces :

Périodes de coupe et enjeux de biodiversité	
Enjeux de biodiversité	Période de coupe à éviter
Floraison	d'avril à juin
Fructification	de mai à juillet
Période de développement des insectes prairiaux	d'avril à août
Période de nidification (oiseaux nichant au sol)	d'avril à juillet

Fig. 8 Période de coupe et biodiversité

VI.5 - Synthèse des mesures correctrices et des mesures ERC

Incidences identifiées	Niveau d'incidences	Nature de l'impact	Effet direct	Effet indirect	Effet temporaire	Effet permanent	Mesures correctrices	Impact résiduel
Destruction de la Flore	Fort	Destruction d'individus	x			x	Maintien d'une bande herbacée le long du bois – Maintien de la banque de graines – Nettoyage des engins avant intervention contre les EEE – Choix des matériaux	Assez faible
Destruction des Habitats naturels	Fort	Destruction d'habitats	x			x	Maintien d'une partie des habitats existants Limiter au maximum l'emprise sur les habitats connexe – Mission de contrôle et de suivi des habitats post-chantier	Assez faible
Modification des Continuités écologiques	Moyen	Modification de l'usage de la continuité	x			x	Limiter les intrusions dans les habitats connexes Limiter la fréquentation nocturne - mettre un éclairage adapté – mettre en place des clôtures transparentes pour la faune	Faible
Dérangement de l'Avifaune	Assez faible à modéré	Dérangement en phase travaux et exploitation		x	x	x Selon fréquentation	Limiter les intrusions dans les habitats connexes Limiter la fréquentation nocturne- mettre un éclairage adapté	Assez faible
Dérangement des Mammifères	Faible	Dérangement		x	x	x Selon fréquentation	Limiter les intrusions dans les habitats connexes Limiter la fréquentation nocturne- mettre un éclairage adapté	Faible
Dérangement de l'Herpétofaune	Fort	Dérangement/Risque de destruction d'individus	x		x	x Selon fréquentation	Maintien d'une partie des habitats existants Limiter au maximum l'emprise sur les habitats Limiter les intrusions dans les habitats connexes Limiter la fréquentation nocturne - mettre un éclairage adapté	Assez faible
Destruction et dérangement de l'Entomofaune	Fort	Destruction d'individus Destructions d'habitats Dérangement	x	x	x	x	Maintien d'une partie des habitats existants Limiter au maximum l'emprise sur les habitats Limiter les intrusions dans les habitats connexes Limiter la fréquentation nocturne - mettre un éclairage adapté	Moyen
NATURA 2000	Faible	Destruction d'habitats et d'habitat communautaire		X éloigné			Aucune incidence	Faible

Tableau 13 synthèse des impacts

RECAPITULATIF DES MESURES ERC

E1.1a - Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats

E2.1a - Balisage préventif et mise en défens d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

E2.1b - Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux

E4.1a et R3.1a - Adaptation de la période des travaux sur l'année

R1.1 a - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier

R1.1 b - Limitation / adaptation des installations de chantiers

R1.1 c - Balisage préventif divers ou mise en défens (pour partie) ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimonial, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables

R2.1a - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier

R2.1d - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier

R2.1e - Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols

R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)

R2.1i - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation

A1 - Mission de Contrôle Environnemental

A2 - Modalités d'éclairage

A3 - Maintien des continuités écologiques

A4 - Entretien en faveur de la biodiversité

FA – octobre 2024

CHAPITRE VII - ANNEXES

TABLE DES MATIERES DU CHAPITRE

VI.1 - Annexe 1 Liste Flore	57
VI.2 - Annexe 2 Liste Faune	60

VII.1 - Annexe 1 Liste Flore

Ville de Soissons site SBL2																									
22/04/2024 - 28/05/2024 - 10/07/2024 - 29/07/2024 - 19/09/2024																									
Code TAXREF	Taxon TAXREF	Nom français	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe II	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe IV	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe V	Protection régionale	Réglementation cueillette : pouvant être soumis	Réglementation cueillette : soumis à réglementation	CITES - Annexe A	CITES - Annexe B	CITES - Annexe D	Liste rouge régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Indicateur Zones Humides	Règlementation EEE	Exotique envahissant	22/04/2024	28/05/2024	10/07/2024	29/07/2024	19/09/2024
79779	Acer platanoides L., 1753	Érable plane (cultivar)	C	#	NAo															N	x				
79783	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC															N	x	x	x	x	x
79908	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
80322	Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC															N	x				
80334	Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde	C	AC	NAo															N	x		x		x
6715	Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	I	CC	LC															N		x	x	x	x
80759	Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC													Nat		N				x	
7923	Allanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Allante glanduleux ; Faux vernis du Japon	Z	PC	NAa														Eur;Nat	A		x	x	x	x
80990	Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante	I	CC	LC															N	x				
5081	Alcea rosea L., 1753	Rose trémière	C	R/sub	NAo															N		x			
81295	Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC															N	x				
82757	Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC															N	x	x			
82952	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC															N	x				
83272	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de Thalius	I	CC	LC															N	x				
83499	Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC															N	x	x		x	x
83714	Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Ansérine	I	CC	LC													Nat		N	x				
12044	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1815	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC											pp	pp			N		x			
84061	Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
84110	Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie (s.l.)	S;C	PC	DD															N	x	x			
84112	Arum maculatum L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC															N	x		x		
84173	Arundo donax L., 1753	Canne de Provence ; Roseau à quenouilles	C	E/P	NAo													Nat		N	x	x	x	x	
189558	Aster L., 1753	Aster américain		P/Invasive															A	A				x	
85740	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
85903	Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC															N	x				
86305	Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I	CC	LC															N	x	x			
86383	Brassica juncea (L.) Czern., 1859	Moutarde brune	#	P/Sub	#															#			x		
12548	Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC											pp	pp			N		x			
86828	Bryonia dioica Jacq., 1774	Bryone dioïque ; Bryone	I	CC	LC															N	x	x	x	x	
86869	Buddleja davidi Franch., 1887	Buddleia de David ; Arbre aux papillons	Z	C/Invasive	NAa														A	A	x	x	x	x	x
87227	Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC															N			x		
87712	Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	I	C	LC															N			x	x	
190324	Capsella bursa-pastoris Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC												pp			N	x	x	x	x	
88510	Carex flacca Schreb., 1771	Laiche glauque (s.l.)	I	C	LC															N	x				
88569	Carex hirta L., 1753	Laiche hérissée ; Laiche velue	I	C	LC															N	x				x
88766	Carex pendula Huds., 1762	Laiche pendante	I	C	LC													Nat		N	x				
88905	Carex sylvatica Huds., 1762	Laiche des forêts (s.l.)	I	CC	LC															N	x	x	x		x
89200	Corpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC															N	x				
2676348	Centranthus calcitrapae (L.) Duf., 1811	Centranthe chausse-trape	A	E/sub	NAo															N		x			
90008	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC															N	x	x		x	x
90669	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC															N	x				
7673	Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris	I	CC	LC															N		x	x	x	
91289	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
91430	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC															N	x	x	x	x	
91886	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
8619	Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC															N		x	x	x	x
8630	Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC													Nat		N		x	x	x	x
92501	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC															N	x	x	x		x
92606	Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC															N	x	x	x	x	
92876	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC															N	x	x	x		x
93023	Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC															N				x	
191414	Cydonia Mill., 1754	Cognassier (G)		P																	x		x		
12441	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC											pp	pp			N		x	x		x
94503	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC															N	x		x		x
94995	Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine	I	C	LC															N				x	
611652	Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	I	AC	LC					Oui										N	x				
95149	Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC													Nat		N	x	x	x	x	x
95567	Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	LC															N	x	x	x		
95671	Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq ; Panic des marais ; Pied-de-coq	I	CC	LC															N				x	x
95793	Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	I	C	LC															N				x	x
7648	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC													Nat		N		x		x	x
192232	Epilobium L., 1753	Épilobe (G)		P																	x				
96229	Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC													Nat		N				x	x
96271	Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	I	CC	LC													Natpp		N			x	x	
96447	Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC								Oui			pp	pp			N	x	x	x	x	x
96508	Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
96739	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Z	AC	NAa														A	N				x	x
96749	Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa														A	N	x		x	x	x
96895	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë (s.l.)	I	C	LC															N	x				
609982	Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	LC															N	x				
97434	Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC													Nat		N				x	
97537	Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC															N	x				
97556	Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge ; Épurge	Z	C	NAa															N	x	x	x		
98512	Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC											pp	pp	Natpp		N	x	x			

Ville de Soissons site SBL2																									
22/04/2024 - 28/05/2024 - 10/07/2024 - 29/07/2024 - 19/09/2024																									
Code TAXREF	Taxon TAXREF	Nom français	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe II	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe IV	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe V	Protection régionale	Réglementation cueillette : pouvant être soumis	Réglementation cueillette : soumis à réglementation	CITES - Annexe A	CITES - Annexe B	CITES - Annexe D	Liste rouge régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Indicateur Zones Humides	Règlementation EEE	Exotique envahissant	22/04/2024	28/05/2024	10/07/2024	29/07/2024	19/09/2024
98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	I	CC	LC															N	x	x	x		x
8482	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC															N		x			x
99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gailliet gratteron	I	CC	LC															N	x	x			
100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC															N	x	x	x		x
100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC															N	x	x		x	
100136	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Z	CC	NAa															N				x	x
100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	I	AC	LC															N	x		x		
100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC															N	x	x	x		x
100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC															N	x	x	x		
100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC															N	x	x	x		x
10231	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour	C	RR/sub	NAo														P	P		x		x	
101210	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	I	C	LC															N			x		
101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
2677829	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC															N		x			
2677863	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC															N		x		x	x
3880	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC													Nat		N					x
103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC															N	x	x		x	
103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide ; Glaiéul puant	I	AR	LC											Oui	Oui			N	x	x			x
610646	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC															N	x			x	
104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z,C	C	NAa															N	x	x	x	x	
104144	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	I	C	LC													Nat		N	x				
104775	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC															N				x	x
104854	<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
104903	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC															N			x	x	
105017	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
7279	<i>Lathyrus odoratus</i> L., 1753	Pois de senteur ; Gesse odorante	C	E/sub	NAo															N		x			
105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	I	CC	LC															N	x		x		
105295	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	C	RR/P	NAo															N			x		
105607	<i>Lepidium campestre</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Passerage champêtre	I	PC	LC											Oui	Oui			N	x	x			
105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I	CC	LC															N	x				
106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC															N	x			x	x
12211	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC															N		x			
106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC															N				x	x
610909	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC															N			x	x	x
107318	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC															N				x	x
107440	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	I	CC	LC															N			x	x	x
107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachée ; Luzerne d'Arabie	I	AC	LC															N	x	x	x		x
107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC															N			x	x	
107992	<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale (s.l.)	C	R/P	NAa															N	x				
2677440	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes (s.l.)	I	PC?	LC															N		x			x
108361	<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	I	C	LC															N	x			x	
108996	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC															N	x	x			
109084	<i>Myosotis ramosissima</i> Rachel, 1814	Myosotis hérissé (s.l.)	I	AC	LC															N	x				
109507	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Listère à feuilles ovales ; Double-feuille	I	C	LC									Oui						N	x	x			
109845	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge (s.l.)	I	C	LC															N				x	
109911	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle ; Herbe aux ânes	I	AC/Invasive	LC													P	P	N	x	x	x		x
109926	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	Onagre à grandes fleurs	I	PC	LC													P	N					x	
8948	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC															N		x	x	x	x
112463	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z,S,C	C/Invasive	NAa													A	A	N	x		x	x	x
112550	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I,Z	CC	LC															N	x	x		x	x
112745	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC															N					
4010	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique ; Raisin d'Amérique	C	R/Invasive	NAa														A	A		x			
2677657	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC															N		x	x	x	x
196268	<i>Picris</i> L., 1753	Picride (G)		P																	x				
113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage (s.l.)	I	C	LC															N	x				
113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC															N	x	x	x	x	x
113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC													Natpp	N	x	x	x	x	x	x
2677892	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC															N					x
12473	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC											pp	pp			N		x		x	
12464	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC																				

Ville de Soissons site SBL2																									
22/04/2024 - 28/05/2024 - 10/07/2024 - 29/07/2024 - 19/09/2024																									
Code TAXREF	Taxon TAXREF	Nom français	Statut d'indigénat	Rareté	Menace Région	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe II	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe IV	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe V	Protection régionale	Réglementation cueillette : pouvant être soumis	Réglementation cueillette : soumis à réglementation	CITES - Annexe A	CITES - Annexe B	CITES - Annexe D	Liste rouge régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Indicateur Zones Humides	Règlementation EEE	Exotique envahissant	22/04/2024	28/05/2024	10/07/2024	29/07/2024	19/09/2024
6842	Prunus L., 1753	Prunier / Cerisier / Abricotier / Pêcher / Amandier / Laurier-cerise / etc. (G)		P																		x	x		
116138	Prunus serrulata Lindl., 1830	Cerisier du Japon ; Prunier du Japon	C	#	NAo																N	x	x		
952124	Prunus spinosa var. spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC																N	x	x		
116759	Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC																N	x	x	x	
3614	Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC																N		x		
117087	Ranunculus lanuginosus L., 1753	Renoncule laineuse	#	P	#																#			x	
117201	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC																N	x	x	x	x
117774	Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge ; Groseillier à grappes	I;C	CC	LC																N	x	x	x	
117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C/Invasive	NAa																Nat				x
118073	Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC																N	x	x	x	
118993	Rubus caesius L., 1753	Ronce bleuâtre	I	CC	LC																Nat				x
119097	Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	#	#	#																#	x	x	x	
119473	Rumex crispus L., 1753	Patience crépue	I	CC	LC																N	x	x	x	
4799	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC																N		x	x	
119716	Ruta graveolens L., 1753	Rue fétide ; Rue des jardins	C	E	NAo																N	x			
119818	Sagina procumbens L., 1753	Sagine couchée	I	CC	LC																N	x			
120717	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC																N	x	x	x	
120824	Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	I	C	LC																N			x	x
122101	Sedum acre L., 1753	Orpin âcre	I	CC	LC																N	x			
6150	Sedum album L., 1753	Orpin blanc	I;N;S;C	PC	LC											Oui	Oui				N		x		
122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Sénéçon du Cap	Z	AC/Invasive	NAa																P		x	x	
122745	Senecio vulgaris L., 1753	Sénéçon commun (s.l.)	I	CC	LC																N	x			
2677818	Setaria italica subsp. viridis (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	I	AC	LC																N		x		
123164	Sherardia arvensis L., 1753	Shérardie des champs ; Rubéole	I	C	LC																N	x			
4267	Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC																N		x	x	x
8531	Solanum dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère	I	CC	LC																Nat		x		x
124164	Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada ; Gerbe d'or	Z	PC/Invasive	NAa																A		x	x	
124233	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC																N	x	x		x
124261	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC																N	x	x	x	
124814	Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des forêts ; Épiaire des bois	I	CC	LC																N	x		x	x
125355	Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC																Nat		x	x	x
125391	Syringa vulgaris L., 1753	Lilas commun ; Lilas	C	AR/Invasive	NAa																P			x	
125474	Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC																N	x	x	x	x
198226	Toraxacum F.H.Wigg., 1780	Pissenlit (section)	I	CC																	N	x	x	x	x
126628	Tilia cordata Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à feuille en cœur	I	C	LC																N	x		x	
161014	Tilia x europaea L., 1753	Tilleul de Hollande ; Tilleul commun	C	PC	NAo																N			x	x
126846	Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs (s.l.)	I	PC	LC																N			x	
126859	Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC																N				x
127314	Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle fraise	I	C	LC																N				x
7458	Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC																N		x		
127454	Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC																N	x	x	x	x
12227	Triticum L., 1753	Blé ; Froment (G)		Sub																			x		
128175	Ulmus minor Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC																N	x			
3895	Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC																N		x	x	
128476	Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mâche potagère (s.l.)	I	C	LC																N	x			
128660	Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC																N	x			
128754	Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC																N				x
128801	Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC																N	x			
128832	Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC																N	x			
128880	Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC																N	x		x	
128956	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa																N	x	x		x
129147	Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC																N			x	x
129298	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	A;S;C	AR?/Sub	NAo																P	x	x		
7843	Vitis vinifera L., 1753	Vigne (s.l.)	C	RR?/P	NAo																N		x		x
12688	Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC																N		x		
196812	x Pseudosasa Makino ex Nakai, 1925	Bambou (G)		#																	P		x	x	
		203				0	0	0	0	1		0	0	2	0	0	9	10	21	15	15	124	111	92	88

VI.2 - Annexe 2 Liste Faune

Liste Faunistique Soissons site BSL 2

22/04/24 - 28/05/2024 - 10-11/06/2024 - 10/07/2024-29/07/2024 - 19/09/2024

Taxref cd_nom	nom_vernaculaire	nom_scientifique	Menace	Rareté clic_nat	Statuts	22/04/2024	28/05/2024	10-11/06/2024	10/07/2024	29/07/2024	19/09/2024
Amphibiens											
Reptiles											
77692	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis (Laurenti 1768)</i>	LC	AC	PN/DH AnIV/Berne AnII						x
Mollusques											
64248	Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC			x				
Insectes											
Coléoptères											
11165	Coccinelle 7 points	<i>Coccinella septempunctata (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC		x	x		x	x	x
Diptères											
225446	Empis marqueté	<i>Empis tessellata (Fabricius, 1794)</i>		C		x					
217483	Syrphe des corolles	<i>Eupeodes corollae (Fabricius, 1794)</i>		C						x	
23712	Eristale opiniâtre	<i>Eristalis pertinax (Scopoli, 1763)</i>		C						x	
	Eristale sp	<i>Eristalis sp.</i>		-			x				
	Bombyle	<i>Bombylius sp</i>		-							x
19035	Tipule tigre	<i>Nephrotoma flavescens (Linnaeus,1758)</i>		AC			x				
Hyménoptères											
53198	Abeille charpentière	<i>Xylocopa violacea (Linnaeus, 1758)</i>		CC					x		
239523	Abeille domestique	<i>Apis mellifera Linnaeus, 1758</i>		CC					x	x	x
53099	Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum (Scopoli, 1763)</i>		CC		x	x			x	
53104	Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris (Linnaeus, 1758)</i>		CC			x				x
52886	Frelon d'Europe	<i>Vespa crabro (Linnaeus, 1758)</i>	NE	CC							x
52902	Guêpe commune	<i>Vespa vulgaris (Linnaeus, 1758)</i>	NE	(C)							x
52883	Guêpe sociale	<i>Polistes gallicus (Linnaeus, 1767)</i>		C?					x		
Lépidoptères											
248765	Brocette d'or	<i>Camptogramma bilineata (Linnaeus, 1758)</i>		CC			x				
54475	Flambé	<i>Ipchilides podalirius (Linnaeus, 1758)</i>	LC	AC	Protégée en IDF						
249151	Gamma	<i>Autographa gamma (Linnaeus, 1758)</i>		CC						x	
248714	Horisme élégant	<i>Horisme tersata (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>		PC			x				
53668	Myrtil	<i>Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC						x	
608364	Paon du jour	<i>Aglais io (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC					x	x	x
219831	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC					x		x
219833	Piérade du navet	<i>Pieris napi (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC						x	
521494	Collier-de-coral	<i>Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	LC	CC							x
53623	Procris/Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC						x	
248148	Pyrale de la Menthe	<i>Pyrausta aurata (Scopoli, 1763)</i>		C		x					
53595	Tircis	<i>Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC					x	x	x
54279	Azuré commun	<i>Polymmatius icarus (Rottemburg, 1775)</i>	LC	C							x
53741	Vulcain	<i>Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC					x	x	x
641941	CF Soucis	<i>Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)</i>	LC	C							x
54342	Robert-le-diable; C blanc	<i>Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)</i>	LC	AC							x
Odonates											
65184	Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)</i>	LC	C						x	
65109	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)</i>	LC	C						x	
65192	Leste brun	<i>Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)</i>	LC	AC							x
65344	Sympétrum strié/fascié	<i>Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)</i>	LC	C						x	x
Orthoptères											
66114	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC							x
66159	Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)</i>	LC	AC							x
837869	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)</i>	LC	CC						x	
Autres											
51658	Corée marginée	<i>Scoreus marginatus (Linnaeus, 1758)</i>		CC		x					
	Moine	<i>Monocha sp.</i>		-						x	
52148	Mouche scorpion, Panorpe commune	<i>Panorpa communis Linnaeus, 1758</i>		CC			x				
Mammifères											
61714	Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC		x	x				
60585	Renard	<i>Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC					x	x	
60479	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)</i>	LC	CC	PN/DH An IV/Bonn AnII + Eurobats/Berne AnIII				x		
60468	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula (Schreber, 1774)</i>	VU	PC/ZNIEFF	PN/DH An IV/Bonn AnII + Eurobats/Berne AnII				x		
60360	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)</i>	NT	AC/ZNIEFF	Dérogation obligatoire PN/DH An IV/Bonn AnII /Berne AnII				x		
Oiseaux											
3978	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnII			x			
3941	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnII			x			
2502	Corneille noire	<i>Corvus corone (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	DO AnII	x	x	x	x	x	
3482	Effraie des clochers, Chouette effraie	<i>Tyto alba (Scopoli, 1769)</i>	NT	CC	PN/CITES/Berne AnII				x		
4503	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	DO AnII	x	x				
3003	Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	DO/Berne AnIII	x					
4501	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	PN/Bonn AnII/Berne AnII/CITES	x					
4494	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Bern AnII	x	x	x	x	x	
4252	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis Latham, 1787</i>	LC	CC	PN/Bern AnII			x			
3703	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	DO AnII	x	x				
4129	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos (Brehm, 1831)</i>	LC	CC	PN/DO AnII/Berne AnIII			x			
459478	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)</i>	NT	CC	PN/Berne AnII					x	
4215	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta (Vieillot, 1817)</i>	LC	CC	PN/Berne AnII			x			
3551	Martinet noir	<i>Apus apus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnIII						
3941	Merle noir	<i>Turdus merula (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	DO AnII/Berne AnIII	x	x	x	x	x	x
3943	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnIII	x					
534742	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AII et AIII			x		x	
3760	Mésange charbonnière	<i>Parus major (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/ Berne AnII	x	x	x		x	x
4351	Moineau domestique	<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN	x		x		x	
2741	Oie cendrée	<i>Anser anser (Linnaeus, 1758)</i>	NA	PC	DO AnII et AnIII/Berne AnIII/Bonn AnII et AEWA					x	
4040	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AII	x	x	x			
4474	Pic vert	<i>Picus viridis (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	PN/Berne AnII	x	x	x	x	x	x
3603	Pie bavarde	<i>Pica pica (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C	DO AnII	x	x	x	x	x	x
3420	Pigeon biset fo urbaine	<i>Columba livia fo urbanica Gmelin, 1789</i>	LC	CC	PN/DO AnII/CITES/Berne AnIII/Nairobi AnII				x		
3978	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	DO AnII	x	x	x	x	x	x
3448	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnIII		x	x	x		x
3688	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)</i>	LC	CC	PN/Berne AnII/Bonn AnII	x	x	x	x		x
3774	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos (Brehm, 1831)</i>	NT	CC	PN/Berne AnII/Bonn AnII		x	x			
3429	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnII/Bonn AnII	x	x	x			
4035	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)</i>	LC	C	PN/Berne AnII/Bonn AnII			x			
3429	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto (Frisvoldszky, 1838)</i>	LC	CC	DO/Berne AnIII			x		x	
4142	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC	PN/Berne AnIII		x	x			
4582	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris (Linnaeus, 1758)</i>	LC	CC/ZNIEFF	PN/Berne AnII			x			
espèces recensées en 2024			80			22	26	22	22	32	26